

ASSOCIATION DES GROUPEMENTS ET ORGANISATIONS ROMANDS DE L'AGRICULTURE



RAPPORT ANNUEL 2012



ASSOCIATION DES GROUPEMENTS
ET ORGANISATIONS ROMANDS
DE L'AGRICULTURE

une organisation
multifonctionnelle

www.agora-romandie.ch

TABLE DES MATIERES

Mot du président.....	4
Activités d'AGORA	5
Organisations membres.....	7
Organes : comité et commissions	9
Procès-verbal de l'AG 2011.....	15

Activités de l'association

1. ORGANES	22
1.1 BUREAU.....	22
1.2 COMITE.....	22
1.3 ASSEMBLEE DES DELEGUES.....	23
1.4 CONFERENCE DES DIRECTEURS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE ROMANDES	23
1.5 SECRETARIAT.....	24
2. DOSSIERS POLITIQUES ET ECONOMIQUES	25
2.1 CONSULTATIONS ET AUDITIONS.....	25
2.1.1 Loi sur les épizooties	26
2.2 POLITIQUE AGRICOLE	26
2.2.1 Politique agricole 2012	26
2.2.2 Situation économique de l'agriculture (USP)	27
2.2.3 Rapport agricole 2012	27
2.2.4 Rapport de situation 2012 de l'USP.....	28
2.2.5 Rencontre avec Bernard Lehmann, directeur de l'OFAG	29
2.2.6 Actualités agricoles au Parlement.....	29
2.3 AGRICULTURE INTERNATIONALE	32
2.3.1 Union européenne	32
2.3.2 OMC	32
2.3.3 Accords de libre-échange hors UE	33
2.3.4 Accord agricole entre la Suisse et l'UE.....	33
2.3.5 Accord de libre-échange agroalimentaire avec l'UE (ALEA).....	33
3. INFORMATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	33
3.1 AGRI	33
3.2 AGIR	34
3.3 AMTRA.....	34
3.4 LES MAGICIENS DE LA TERRE	35
3.5 SALON SUISSE DES GOÛTS ET DES TERROIRS, BULLE	36
3.6 BRUNCH A LA FERME DU 1ER AOUT 2012	36
3.7 « PROCHES DE VOUS. LES PAYSANS SUISSES »	36
4. CONVENTIONS.....	37
4.1 UNION SUISSE DES PAYSANS.....	37

4.2	UNITERRE	38
4.3	CHAMBRES D'AGRICULTURE DE SUISSE ROMANDE	38
4.4	AGRITOP	38
5.	AUTRES ACTIVITES	39
5.1	AGRIDEA.....	39
5.2	CONFERENCE DES CHEFS DE SERVICE DE L'AGRICULTURE DES CANTONS ROMANDS ET DU TESSIN (CCSAR).....	40
5.3	AGRO MARKETING SUISSE (AMS).....	40
5.4	AUTRES ACTIVITES.....	41
6.	MANDATS ET SECRETARIATS	41
6.1	PIOCH.....	41
6.2	IP-SUISSE, LAUSANNE	42
6.3	FPVS.....	43
6.4	VITIPLANT	44
6.5	CIT.....	44
6.6	PAYS ROMAND – PAYS GOURMAND (PR-PG)	45
6.7	ASSAF-SUISSE	46
6.8	LE DECLIC	48
6.9	TOURISME-RURAL.CH	49
6.10	SWISS BEEF ROMANDIE	49
6.11	AUTRES MANDATS.....	49
7.	FORMATION PROFESSIONNELLE.....	50
7.1	REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE SUPERIEURE	50
7.2	COMMISSION AQ DES EXAMENS DE MAITRISE AGRICOLE.....	51
7.3	COMMISSION D'EXAMEN PROFESSIONNEL ET DE MAITRISE POUR ARBORICULTEURS, VITICULTEURS ET CAVISTES.....	54
7.4	FORMATION PROFESSIONNELLE SUPERIEURE DE PAYSANNE ET DE GOUVERNANTE DE MAISON	55
7.5	MANDAT FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA FEDERATION SUISSE DES VIGNERONS	56
7.6	MANDAT FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ASSOCIATION SUISSE DU COMMERCE DES VINS.....	57
7.7	COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE	58
7.8	CONFERENCE DES DIRECTEURS DES ECOLES DES METIERS DE LA TERRE ET DE LA NATURE	58
7.9	COMMISSION ROMANDE DE PEDAGOGIE	59
7.10	COMMISSION ROMANDE DES COURS INTERENTREPRISES (CIE) POUR LES BRANCHES SPECIALES DE L'AGRICULTURE	59
7.11	AGRIALIFORM	60
8.	PROGRAMME D'ACTIVITES 2013	62
9.	CONCLUSIONS.....	63

Mot du président

Politique agricole 2014-2017

Le travail principal des organisations de défense professionnelle nationales, cantonales, ou régionales en 2012 aura été le suivi des discussions sur la politique agricole 2014-2017. En fin d'année, tout n'est pas décidé, mais on peut déjà deviner les tendances vers une écologisation de l'agriculture. Les paiements directs à la qualité du paysage, les réseaux OQE, la fin de la prime à l'UGB etc... nous le démontrent. Ce changement de cap aura des conséquences pour les exploitations de petite taille et plutôt intensives. Selon l'OFAG, cette politique devrait nous préparer à produire plus en étant plus écologique, en bénéficiant de moins d'aides de l'Etat et en faisant face à des prix toujours plus bas. Le programme est pour le moins ambitieux. Comment un praticien qui se lève tous les matins pour soigner son bétail ou cultiver ses champs peut adhérer à une idéologie pareille ? Cette vision n'est absolument pas cohérente avec la réalité des marchés qui nous imposent toujours plus de contraintes. Les agriculteurs se retrouvent tiraillés entre deux mondes différents et difficiles à concilier. Est-il vraiment raisonnable de prendre le risque de moins produire, donc devenir encore plus dépendant de l'étranger, alors que les scandales agroalimentaires se suivent les uns après les autres dans les pays qui nous entourent. Le dernier en date nous prouve que la traçabilité hors de nos frontières n'est de loin pas garantie. Il est toujours bon de rappeler que la mission première de notre agriculture est de nourrir notre population. Nous avons en Suisse les exigences les plus strictes au monde sur la production de denrées alimentaires. Pourquoi ne pas en faire profiter les consommateurs en encourageant une agriculture productive. L'agriculture suisse doit pouvoir se positionner sur un marché toujours plus ouvert. L'un des principaux moyens de s'en démarquer est l'étiquetage. Comme celui-ci ne joue pas son rôle en toute transparence, notamment sur les produits fortement transformés, il est impératif de prendre des sanctions envers les fraudeurs. Dans un récent sondage, 88% des 800 consommateurs interrogés ne font pas confiance à l'étiquetage des produits alimentaires. On ne peut pas imposer toujours plus de réglementations aux producteurs suisses et fermer les yeux sur la provenance et la qualité des produits importés. Alors que certains pays d'Europe sont prêts à légiférer sur ce problème, notre conseiller fédéral Schneider- Ammann s'accroche toujours à ses sacrosaints principes de libéralisation à tout va.

Marché laitier

La situation sur le marché laitier reste toujours critique. Pas de changements spectaculaires à l'IP lait. Si ces dernières années, la surproduction a fait chuter les prix de manière significative, il en va autrement en 2012. Depuis le mois de juillet, on manque de lait en Suisse, du jamais vu. Pourtant, il aura fallu attendre le mois de décembre pour obtenir une première hausse des prix. On nous a toujours fait comprendre que c'était le marché qui faisait les prix. C'est vrai que lorsqu'il y a surproduction, les prix baissent très rapidement. Pourquoi lorsque qu'il y a sous-production, ces derniers peinent tant à remonter ? A qui profite cette lenteur ? Les spécialistes attribuent cette baisse de production à la mauvaise qualité des fourrages. On peut leur donner raison, mais en partie seulement. En effet, ce n'est pas la première fois que nous traversons une année médiocre, mais jusque-là il était possible de corriger la faible teneur des aliments de base par des concentrés du commerce. Aujourd'hui, au prix actuel du kilo de lait, ceci n'est plus rentable d'où le choix du producteur de ne pas livrer ses quantités. En conclusion, ce n'est pas la mauvaise année qui est responsable de ces sous livraisons mais bien un prix plancher exagéré. Aux acheteurs de lait de tirer instamment les enseignements de ce phénomène et de corriger leur attitude.

Philippe Jeannerat

AGORA

Activités

**Défense et promotion
professionnelle**

**Formation
professionnelle**

Coordination romande

Au niveau romand

Coordination des prises de position sur les projets législatifs en consultation (convention Chambres)

Initiation et mise en œuvre de projets romands ou nationaux

Contacts auprès des autorités politiques, des administrations fédérales et cantonales et des organisations économiques

Représentation de la Suisse romande auprès d'organisations et instances romandes

Organisation des examens de maîtrises et brevets pour agriculteurs, viticulteurs, cavistes et arboriculteurs

Coordination de la formation initiale pour les métiers agricoles et des cultures spéciales (CFC)

Promotion de la formation de base et supérieure

Collaboration avec les établissements de formation agricole

Secrétariats des Commissions romandes

- pour les brevets et maîtrises
- de pédagogie
- des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature
- de formation professionnelle de base
- des examens professionnels de paysanne et de gouvernante de maison (CREP)

Au niveau suisse

Présidence de l'Organisation du Monde du Travail AgriAliForm

Vice-présidence d'agridea, développement de l'agriculture et de l'espace rural

Secrétariat romand d'AgriAliForm (traductions et administration)

Coordination nationale de la formation initiale (CFC) pour viticulteurs et cavistes

AGORA

Activités

Secrétariats d'organisations et mandats

Relations publiques

**Groupement pour la production
intégrée dans l'ouest de la Suisse
(PIOCH)**

**Association pour la promotion des
labels en production intégrée (IP-
Suisse Lausanne)**

**Fédération des pépiniéristes-
viticulteurs suisses (FPVS)**

VITIPLANT

**Fédération, Pays Romand-Pays
Gourmand**

**Le déclic, antenne téléphonique pour
les familles paysannes en difficulté**

**Agri TOP, solution de branche pour la
prévention des accidents et la sécurité
au travail**

Convention avec USP, Uniterre

**Commission intercantonale Terroirs
(CiT)**

**Tenue de comptabilités pour tiers
(AGIR, tourisme-rural.ch, Swiss Beef
Romandie)**

Traductions pour tiers

Secrétariat AMASR et AIASR

**Secrétariat des « Magiciens de la
Terre »**

**Organisation et coordination du
Brunch à la ferme du 1^{er} août en
collaboration avec l'USP**

**Diffusion du message « Proches de
vous. Les paysans suisses »**

**Publications dans la presse agricole et
non agricole**

**Coordination d'actions de relations
publiques**

ORGANISATIONS MEMBRES D'AGORA

<i>Organisations</i>	<i>Siège et adresse pour la correspondance</i>	<i>Président</i>
CHAMBRE VALAISANNE D'AGRICULTURE	Maison du paysan Case postale 96 1964 Châteauneuf-Conthey Tél. 027/345 40 10	M. Willy GIROUD Ch. de la Praille 17 1920 Martigny Tél. 027/746 32 04
AGRI-GENEVE	Rue des Sablières 15 1217 Meyrin Tél. 022/939 03 10	M. Marc FAVRE Ch. des Grands-Buissons 1233 Bernex Tél. 022/757 10 20
PROMETERRE	Jordils 1 Case postale 128 1000 Lausanne 6 Tél. 021/614 24 24	M. Yves PELLAUX 1405 Pomy Tél. 024/425 51 28
CHAMBRE NEUCHATELOISE D'AGRICULTURE ET DE VITICULTURE	Site de Cernier Ch. de l'Aurore 4 2053 Cernier Tél. 032/889 36 30	M. Marc FRUTSCHI Le Valanvron 2300 La Chaux-de-Fonds Tél. 032/968 67 26
CHAMBRE FRIBOURGEOISE D'AGRICULTURE	Rte de Chantemerle 41 1763 Granges-Paccot Tél. 026/467 30 00	M. Fritz GLAUSER La Fin d'Amont 1553 Châtonnaye FR Tél. 026/658 17 80
CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE	Rue St-Maurice 17 Case postale 122 2852 Courtételle Tél. 032/426 53 54	M. Philippe JEANNERAT Bout du Village 4 2884 Montenol Tél. 032/461 34 70
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA BERNOIS	2616 Renan/Convers Tél. 032/963 15 51	M. Bernard LEUENBERGER Mont-Girod 1 2735 Champoz Tél. 079/215 43 65
SOCIETE DES SELECTIONNEURS JURASSIENS	Rte de Moutier 62 2800 Delémont Tél. 032/422 76 42	M. Jean-Louis CHETELAT Rue du Cornat 9 2852 Courtételle Tél. 032/423 36 72
ASSOCIATION DES INGENIEURS AGRONOMES DE LA SUISSE ROMANDE	Av. Jordils 5 1000 Lausanne 6	M. Danilo CHRISTEN Agroscope Changins-Wädenswil Route des Verges 18 1964 Conthey VS Tél. 079/432 60 83
ASSOCIATION SUISSE DES SELECTIONNEURS	Chemin du Martinet 2A case postale 258 1510 Moudon Tél. 021/905 95 11	M. Jean-Luc PIDOUX Agriculteur Rte de Forel-Dessous 12 1526 Forel-sur-Lucens Tél. 021/906 89 94

SOCIETE ROMANDE D'APICULTURE	M. Gilbert BUTTY Case postale 1 1670 Ursy Tél. 021/909 56 82	M. Willy DEBELY R. Jonquilles 1 2053 Cernier Tél. 032/853 42 02
ASSOCIATION DES MAITRES AGRICULTEURS DE LA SUISSE ROMANDE	Av. des Jordils 5 Case postale 128 1000 Lausanne 6	M. Freddy COPPEX Av. de la Gare 16 1896 Vouvry Tél. 024 481 20 79
ASSOCIATION ROMANDE DES PAYSANNES PROFESSIONNELLES	Mme Cosette GRIN-PINARD Chemin de Prayeux 1 1405 Pomy Tél. 024/426 06 63	Mme Mary-Josée DUVOISIN 1423 Fontanezier Tél 024/436 18 25
FENACO	Rte de Chardonne 1, CP 144 1070 Puidoux Tél. 021/946 02 02	M. Lienhard MARSCHALL Wyden 3176 Neuenegg Tél. 031/741 25 19
ASSOCIATION DES MAITRES VITICULTEURS ROMANDS	M. Philippe DURUZ Ch. de la Cure 8 1114 Colombier Tél. 021/803 19 34	M. Boris KELLER 2028 Vaumarcus Tél. 032/835 19 92
ASSOCIATION DES MAITRES CAVISTES DE LA SUISSE ROMANDE	M. Etienne BETRISEY Rte de Villa 25 1966 Ayent Tél. 079/611 60 43	M. Jean-François CRAUSAZ Domaine du Plessis 1134 Vufflens-le-Château Tél. 021/801 39 44
COORDINATION DES PAYSANNES ROMANDES	Mme Silvia AMAUDRUZ Jorattez 12 1052 Le Mont-sur-Lausanne Tél. 021/653 42 22	Mme Silvia AMAUDRUZ Jorattez 12 1052 Le Mont-sur-Lausanne Tél. 021/653 42 22
ASSOCIATION DES MARCHES PAYSANS	Mme Laurence EPARS Rte de Penthalaz 5 1305 Penthalaz 021/861 40 96	Luc REMPE Jean WEBER Ch. du Boutavent 1276 Gingins 1325 Vaulion 022/369 13 28 021/843 30 45
PROLAIT	M. Eric JORDAN Rte de Lausanne 23 1400 Yverdon-les-Bains Tél. 024/424 20 10	M. Marc BENOIT Rte de Moiry 6 1323 Romainmôtier 024/453 18 14
SWISS BEEF ROMANDIE	M. Frédéric BAUDRAZ 1352 Agiez Tél. 079/290 82 83	M. Eric GUEX 1063 Boulens Tél. 021/905 36 47
Association des maîtres-arboriculteurs de Suisse romande	M. Emmanuel CHASSOT Centre des Fougères 1964 Conthey	M. Emmanuel CHASSOT Centre des Fougères 1964 Conthey

COMITE D'AGORA (état au 31.12.2012)

<i>Membres</i>	<i>Adresse</i>	<i>Entrée</i>
M. JEANNERAT Philippe	Président, Rte Principale 4, 2884 Montenol	2010
M. FONTANNAZ André	1 ^{er} vice-président, R. Champmarais 2, 1963 Vétroz	2008
M. LEUENBERGER Bernard	2 ^{ème} vice-président CAJB, 2735 Champoz	2011
M. BORY Marc-André	Délégué AMASR, Ch. de la Louchyre 26, 1084 Carrouge	2007
M. ERARD François	Directeur AgriGenève, rue des Sablières 15, 1217 Meyrin	2002
M. FALLET Jean-Marc	Président ANAPI et IP-SUISSE, 2065 Savagnier	2008
M. FAVRE Marc	Président Agri-Genève, 1233 Benex	
M. FALLEY Pierre-Yves	Directeur CVA, 1964 Châteauneuf-Conthey	2006
M. FRUTSCHI Marc	Président CNAV, Valanvron 28, 2300 Chaux-de-Fonds	2004
M. GLAUSER Fritz	Président UPF, La Fin d'Amont, 1553 Châtonnaye	2008
Mme HAEMMERLI Anne-Marie	Secrétaire CAJB, Le Plan 37, 2616 Renan	2007
M. DARBELLAY Michel	Directeur CJA, 2853 Courfaivre	2011
M. MENETREY Frédéric	Directeur UPF, Rte Chantemerle 41, 1763 Granges-Paccot	2010
M. PELLAUX Yves	Président Prométerre, 1405 Pomy	2003
M. PIDOUX Jean-Luc	Rte de Forel-Dessous 12, 1526 Forel-sur-Lucens	2010
M. STAMPFLI Tony	Secrétaire de l'AIASR, 1899 Torgon	1999
M. THOMAS Luc	Directeur Prométerre, Jordils 1, 1000 Lausanne 1	2001
Mme THÜRLER Anne-Lise	Représentante ARPP, rte de Romont 51, 1699 Porsel	2010
<p><u><i>Invités :</i></u> <i>Conseillers(ères) d'Etat/Ministre</i> <i>Chefs de service de l'agriculture</i></p>		
M. BRAND Frédéric	Chef du Service de l'agriculture, 1110 Morges	
Mme GARNIER Marie	Conseillère d'Etat, ruelle Notre Dame 2, 1701 Fribourg	
M. KRAYENBUHL Pascal	Chef du Service de l'agriculture, 1700 Fribourg	
Mme KÜNZLER Michèle	Conseillère d'Etat, Case postale 3918, 1211 Genève 3	
M. VIANI Jean-Pierre	Service de l'agriculture, 1228 Plan-les-Ouates	
M. GROSJEAN Thierry	Conseiller d'Etat, le Château, 2001 Neuchâtel	
M. LAVANCHY Laurent	Chef du Service de l'Economie agricole, 2053 Cernier	
M. PROBST Michel	Ministre de l'Economie, de la Coopération et des Communes, Rue Préfecture 12, 2800 Delémont	
M. LACHAT Jean-Paul	Chef du Service de l'Economie rurale, 2852 Courtételle	
M. CINA Jean-Michel	Conseiller d'Etat, Pl. de la Planta, Palais du Gouvernement, 1950 Sion	
M. DAYER Gérald	Chef du Service de l'agriculture, 1964 Châteauneuf-Conthey	
<p><u><i>Invités :</i></u></p>		
Mme BAILLY Martine	Directrice d'AGIR, Av. des Jordils 3, 1000 Lausanne	
MM. EGGER Francis et PIDOUX Martin	USP, Kappellenstrasse 5, 3005 Berne	

COMMISSION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE

M. SANTSCHI Patric, **président**, 2300 La Chaux-de-Fonds
M. GAILLARD Raphaël, **vice-président**, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion
M. BERLANI Pierre-Alain, EMTN, 2053 Cernier
M. BERRET Fabrice, FRI, 2852 Courtételle
M. BIANCO Guy, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion
M. CHERPILLOD Gary, Vulliens
M. COTTET Francis, IAG, 1725 Posieux
M. GALLANDAT Thierry, Agrilogie Grange-Verney, 1510 Moudon
M. HERREN Bertrand, 1429 Giez
M. MAURON Eric, 1782 Autafond
M. MERLIER Alain, CFPNE Lullier, 1254 Lullier
M. SPYCHIGER Henri, 2610 Mont-Crosin
Mme BRIOD Magali, **secrétaire**, AGORA, 1000 Lausanne 6
M. MESSNER Toni, **invité**, OFFT, 3003 Berne
M. ROESCH Jakob, **invité**, USP, 5201 Brougg

COMMISSION DES EXAMENS DE MAITRISE AGRICOLE

M. ODIET Pierre-André, **président**, FRI, 2852 Courtételle
M. BISE Philippe, **vice-président**, 1489 Murist
M. AESCHLIMANN Gilles, CNAV, 2053 Cernier
M. CORNAMUSAZ Alain, 1552 Trey
M. GAILLARD Raphaël, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion
M. GALLANDAT Thierry, Agrilogie Grange-Verney, 1510 Moudon
M. GERBER Tom, 2732 Reconvilier
M. HORNER Alexandre, IAG, 1725 Posieux
M. PICHONNAT Olivier, 1682 Lovatens
M. WALTER Dominic, 1254 Jussy
Mme BRIOD Magali, **secrétaire**, AGORA, 1000 Lausanne 6
M. ROESCH Jakob, **invité**, USP, 5201 Brougg
OFFT, M. MEYRAT Michaël, **invité**, 3003 Berne

COMMISSION DES EXAMENS PROFESSIONNELS ET DES MAITRISES POUR ARBORICULTEURS, VITICULTEURS ET CAVISTES

Commission plénière

- M. RUGGLI Dominique, **président**, IAG, 1725 Posieux (CTA et bureau)
Mme SCHAER Janine, **vice-présidente**, 1588 Cudrefin (CTC et bureau)
M. MERCIER Denis, **vice-président**, 3960 Sierre (CTV et bureau)
M. ANDREY Gilles, service de l'agriculture, Avenue de Marcelin 29, 1110 Morges (CTA)
Mme BERTHOD Nadia, 1950 Châteauneuf-Sion (CTA)
M. BOVET Philippe, 1271 Givrins (CTC)
M. BRIGUET Conrad, EIC, 1260 Nyon (bureau)
M. CHASSOT Emmanuel, 1964 Conthey (CTA)
M. COLOMB Alexandre, 2012 Auvernier (CTV)
M. POTTU Yves, Agrilogie Marcelin, 1110 Morges (CTV)
M. DE MONTMOLLIN Alexandre, Station cant. viticulture et œnologie, 1228 Plan-les-Ouates
(CTV et CTC)
M. DUFAUX Daniel, 1822 Chernex (CTC et bureau)
M. DUPRAZ Philippe, EIC, 1260 Nyon (CTV et bureau)
M. FLEURY Dominique, EIC, 1260 Nyon (CTA)
M. FOURNIER Yannick, EIC, 1260 Nyon (CTC)
M. GAILLARD Raphaël, 1950 Châteauneuf-Sion (CTC et bureau)
M. GALLANDAT Thierry, Agrilogie Grange-Verney, 1510 Moudon (bureau)
M. GRUAZ Alain, Schenk SA, 1180 Rolle (CTC)
M. LOUIS Hubert, 2520 La Neuveville (CTV et CTC)
M. MAFFEI Daniele, Instituto agrario cant., 6828 Mezzana-Balerna (CTV, CTC et CTA)
M. NANCHEN Dyonis, 1907 Saxon (CTV et bureau)
M. PRADERVAND Nicolas, 1274 Signy (CTA et bureau)
M. RODUIT Pierre-André, Office cant. viticulture, 1950 Châteauneuf-Sion (CTV)
M. BARDET Loïc, **secrétaire**, AGORA, 1000 Lausanne 6 (CTA, CTC, CTV et bureau)
OFFT, M. MEYRAT Michel, 3003 Berne (**invité** – bureau)

(CTV = Commission technique viticole), (CTC = Commission technique caviste), (CTA = Commission technique arboricole)

COMMISSION ROMANDE DES EXAMENS PROFESSIONNELS DE PAYSANNE (nommée par les associations paysannes cantonales)

Mme BRIOD Magali, **présidente**, 1526 Forel-sur-Lucens
Mme DUMAUTHIOZ Yaël, **vice-présidente**, 1304 Senarclens
Mme THUERLER Anne-Lise, 1699 Porsel
Mme GERBER Martha, 2557 Studen
Mme BORY Andréa, 1084 Carrouge
Mme PITTET Joëlle, **secrétaire**, AGORA, 1000 Lausanne 6
Mme JACOT Marie-Claude, **invitée**, CILA, Grangeneuve, 1725 Posieux
Mme MEUNIER Caroline, **invitée**, EPSC, 1951 Châteauneuf-Sion
M. ODIET Pierre-André, **invité**, FRI, 2852 Courtételle
Mme PAVILLARD Anne-Marie, **invitée**, CEMEF, 1110 Marcelin-Morges

CONFERENCE DES DIRECTEURS DES ECOLES DES METIERS DE LA TERRE ET DE LA NATURE DE SUISSE ROMANDE

M. BERLANI Pierre-Alain, **président**, EMTN, 2053 Cernier
M. DERIAZ Philippe, **vice-président**, CEPM, 1110 Morges
M. BIANCO Guy, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion
M. BRIGUET Conrad, EIC, 1260 Nyon
M. BURRI Roger, Centre de formation forestière, 1052 Le Mont-sur-Lausanne
M. CASANOVA Pierangelo, Istituto agrario cantonale di Mezzana, 3828 Balerna
M. CHRIST Jean, Ecole professionnelle et spécialisée de Martigny, 1920 Martigny
M. GIRARDIN Olivier, FRI, 2852 Courtételle
M. HORNER Alexandre, IAG, 1725 Posieux
M. KOHLER Samuel, HAFL, 3052 Zollikofen
M. MISEREZ Gilles, CFPNE, 1254 Jussy
M. MOLL Virgile, Division forestière 8, 2710 Tavannes
M. PIDOUX Christian, Agrilogie, 1510 Moudon
M. ROULIN Nicole, Responsable de la formation équestre, 1093 La Conversion
M. STETTLER André, Service des Forêts et de la Faune, 1762 Givisiez
M. WILLENER Walter, AGORA, 1000 Lausanne 6
Mme BRIOD Magali, **secrétaire**, AGORA 1000 Lausanne 6
M. MESSNER Toni, **invité**, OFFT, 3003 Berne

COMMISSION ROMANDE DE PEDAGOGIE

M. KNOBEL Beat, **président**, FRI, 2852 Courtételle
Mme HAUSER Karine, **vice-présidente**, Agrilogie-Grange-Verney, 1510 Moudon
M. BUSSARD Nicolas, IAG, 1725 Posieux
M. DERIAZ Philippe, CEPM, 1110 Morges
M. GIROD Philippe, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion
M. HAUTIER Serge, EIC, 1260 Nyon
M. WIGGER Andreas, CFPNE, 1254 Jussy
M. WILLENER Walter, AGORA, 1000 Lausanne 6
Mme BRIOD Magali, **secrétaire**, AGORA, 1000 Lausanne 6
M. MESSNER Toni, **invité**, OFFT, 3003 Berne
M. PELLAUX Daniel, **invité**, IFFP, 1000 Lausanne 16 Malley

Commission romande des cours interentreprises pour les branches spéciales de l'agriculture

M. ADNET Alban, Prométerre, Avenue des Jordils 3, 1006 Lausanne
M. AYMON Basile, Ville de Pully, Remondin 1, CP 63, 1009 Pully
M. BARDET Loïc, **secrétaire**, Form. prof. viticole FSV. c/o AGORA, Av. des Jordils 5, 1006 Lausanne
Mme DEFAYES Aline, Rue des Marais-Neufs 19, 1913 Saillon
M. DELALOYE Jean-Gabriel, Caves Rives du Bisse, Rue de la Fonderie, 1957 Ardon
M. FELLE Y Pierre-Yves, Chambre valaisanne d'agriculture, CP 96, 1964 Châteauneuf-Conthey
M. GAILLARD Raphael, Ecole d'agriculture de Châteauneuf, CP 437, 1951 Sion
M. PIUZ Jean-François, CFPne-Lullier, Rte de Presinge 150, 1254 Jussy
M. SALAMIN Christian, Cave Orsat SA, Rte du Levant 99, CP 160, 1920 Martigny
M. STUCKI Bruno, Union maraîchère suisse, Belpstrasse 26, 3001 Berne
M. WALDER Remo, Fruit Union Suisse, Belpstrasse 88, Postfach 2559, 6302 Zoug
M. WIDMER Lionel, Agrilogie Marcelin, 1110 Morges
M. WILLENER Walter, **président**, AGORA, Av. des Jordils 5, 1006 Lausanne

SECRETARIAT D'AGORA (31.12.2012)

M. WILLENER Walter, directeur, ingénieur agronome EPFZ (90%)
M. BARDET Loïc, ingénieur agronome EPFZ (90%)
Mme BRIOD Magali, responsable formation professionnelle agricole (60%)
M. DEMIERRE Jacques, agro-commerçant IAG, gérant IP-Suisse (100%)
Mme DOUGOUD Sandra, ingénieur-agronome HES, (40% IP-SUISSE) depuis le 1^{er} janvier 2012
Mme PITTET Joëlle, secrétaire (100%)
Mme BOURQUENOUD Maryse, secrétaire-comptable (70%)
Mme LARCHER Pascale, responsable PR-PG (50%) depuis le 1^{er} janvier 2012
Mme DOMENICONI Elisa, adjointe PR-PG (60%) depuis le 1^{er} janvier 2012
Mme DIZERENS Marianne, secrétaire (20% jusqu'au 31 mai 2012)
Mme REY Madelyne, secrétaire (100%) depuis le 1^{er} mars 2012
Mme ROSSELET Oksana, stagiaire EPS (100%) depuis le 20 août

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DES DELEGUES D'AGORA

tenue le 13.04.2012 à 11h30 heures, au château de Dardagny (GE)

Présidence: M. F. HALDEMANN, président

Présents: Membres du comité: Mmes et MM.
F. ERARD, P.-Y. FELLE, A. FONTANNAZ, F. GLAUSER, A.-M. HÄMMERLI, F. MÉNÉTREY,
Y. PELLAUX, L. THOMAS, J.-L. PIDOUX, M. DARBELLAY, PH. JEANNERAT, B.
LEUENBERGER

Commissions AGORA : MM.
R. Gaillard, Ch. Pidoux, A. Wigger

Commission de gestion: M.
CH. GOUMAZ

Secrétariat: Mmes et MM.
L. BARDET, M. BOURQUENOUD, M. BRIOD, S. DOUGOUD, J. PITTET, M. REY, W. WILLENER

Invités: Mmes et MM.
M. BAILLY, AGIR
PH. HERMINJARD, FVV
D. KOLLER, FPSL
D. SCHNEIDER, LOBAG
H.RÜEGSEGGER, LOBAG
P.-Y. PERRIN, FSPC
CH. BÜHLER, USPF
J. DEMIERRE, IP-SUISSE
M. SONDEREGGER, SCM
S. HELFENSTEIN, USP
U. SCHNEIDER, USP
J.-P. MAYOR, ACW
O. VON ALLMEN, AGRITOURISME SUISSE

Excusés: 10 invités
6 membres du comité ou invités au comité
17 membres des commissions AGORA
4 délégués
(selon liste jointe à l'original du procès-verbal)

Procès-verbal: J. PITTET

Nombre de délégués:
(D'après la liste de présence
signée durant l'assemblée)

1 délégué du Jura bernois
2 délégués du canton de Fribourg
2 délégués du canton de Genève
3 délégués du canton de Vaud
1 délégué du canton de Neuchâtel
4 délégués du canton du Valais
3 délégués du canton du Jura

16 délégués
+ 17 délégués de diverses organisations

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 8 avril 2011
2. Rapport du président
3. Rapport d'activité
4. Rapports financiers
 - 4.1 Présentation des comptes 2011
 - 4.2 Rapport de la commission de gestion
 - 4.3 Budget 2012 et cotisations
5. Programme d'activités 2012
6. Elections
 - du comité
 - du président
 - de la commission de gestion
7. Politique agricole 2014-2017
8. Initiative populaire « Swissness »
9. Divers et imprévus

FRANÇOIS HALDEMANN déclare ouverte l'assemblée des délégués d'AGORA, souhaite la bienvenue à chacun, salue diverses personnalités présentes et cite quelques personnalités excusées. Il propose de désigner les scrutateurs.

DECISION: Les délégués désignent FREDERIC MENETREY et LAURENT FAVRE comme scrutateurs.

DECISION: Les délégués acceptent l'ordre du jour tel que proposé.

1. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 8 avril 2011

DECISION: Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 8 avril 2011 est adopté tel que présenté, avec les remerciements d'usage.

2. Rapport du Président

FRANÇOIS HALDEMANN nous fait part de son rapport construit principalement autour du thème du « Swissness ». Depuis plusieurs années, la libéralisation des marchés oblige l'agriculture suisse à devoir se battre pour conserver ses parts de marché.

La notoriété d'une marque a, par exemple, plus de valeur sur les marchés boursiers que les usines de production. Les appellations d'origine contrôlées sont aussi une réelle chance pour les producteurs des périmètres concernés. En Suisse, une appellation-phare comme le Gruyère AOC fait l'objet de beaucoup de convoitises et il faut se battre pour éviter les imitations.

Les géants de la distribution en Suisse ne sont pas des anges. Ils appliquent avec la même assiduité cette volonté de réduire à néant les marques ou les labels qui ne sont pas internes.

L'enjeu du Swissness, c'est seule une version parfaitement compréhensible par le consommateur mais aussi crédible. Si des produits peuvent obtenir le label suisse sans être suisses, alors certains ne manqueront pas de le faire savoir et la perte de confiance dans la provenance suisse sera effective.

L'année dernière, votre assemblée nous avait mandaté pour initier le lancement d'une initiative populaire « Swissness ». Aujourd'hui, sous l'égide de l'Union Suisse des Paysans et avec la collaboration étroite d'AGORA, un texte constitutionnel est sous toit et le lancement de cette initiative est liée au sort que va donner le Parlement au projet « Swissness » proposé par le Conseil fédéral.

A ce niveau, le Conseil national a rendu récemment son verdict. Celui-ci est mitigé. Il a préféré en rester à 80% pour les produits faiblement transformés et à 60% pour les produits hautement transformés.

Il appartient maintenant au Conseil des Etats de statuer sur ce dossier. A ce niveau, l'USP et AGORA vont tout mettre en œuvre pour faire passer la revendication de 80%.

Le Swissness est le seul moyen de reprendre des parts de marchés par le choix de consommation.

Il est persuadé que les intérêts de l'agriculture et des consommateurs se rejoignent. Avant de quitter ses fonctions, il veut faire part de son amertume au sujet du marché laitier, sentiment qui n'a pas évolué depuis son prédécesseur. Peu de choses ont évolué et les producteurs se trouvent encore prisonniers d'un système qui ne favorise pas suffisamment la valorisation de leur production. La responsabilité d'un marché équilibré est aussi l'affaire des producteurs. Tout le monde sait que la gestion de l'offre est déterminante et qu'une production encadrée est la condition pour retrouver la voie d'un prix rémunérateur.

En conclusion, il tient à adresser ses vœux aux familles paysannes, et leur souhaite de pouvoir continuer longtemps leurs activités professionnelles avec amour, passion et enthousiasme.

3. Rapport d'activités

WALTER WILLENER présente le rapport d'activités 2011 d'AGORA. Il explique que ses propos seront déclinés en 5 "P".

- Personnel : depuis le 1^{er} janvier 2012, le personnel d'AGORA est composé majoritairement de collaboratrices, 8 contre seulement 3 collaborateurs.
- Présidence : AGORA préside 5 organisations commençant par la lettre "A" :
 - Agridea où la phase de restructuration est pratiquement terminée. Cette organisation est un partenaire incontournable du système de connaissances en agriculture. Le mandat de prestations 2012-2013 avec l'OFAG est sous toit et les perspectives pour le futur mandat 2014-2017 sont bonnes.
 - AgriAliForm, caractérisée par une réduction de la voilure et par davantage de transparence au niveau de la gestion financière. Actuellement la procédure de qualification est en cours et les premiers CFC selon le nouveau plan de formation seront délivrés à fin juin. Au niveau de la formation supérieure (brevet-maîtrise), une consultation sur la réforme nécessaire est en cours. Des travaux sont menés pour préparer l'évaluation du nouveau système de formation. Le partenariat Confédération-Cantons-Organisations professionnelles fonctionne bien, avec un poids important laissé aux cantons.
 - ASSAF-SUISSE enregistre une progression constante de ses membres. Sur le plan politique, cette organisation a connu un succès total au Conseil national avec l'acceptation de 3 motions demandant de renoncer définitivement ou temporairement au libre-échange agricole. Le sondage Smartvote pour les élections fédérales de l'automne 2011 a vu la participation de 340 candidats.
 - AMTRA où la réorganisation interne est terminée, avec la définition de la répartition des tâches entre Agroscope et AMTRA. La Revue suisse de viticulture, d'arboriculture et d'horticulture est une référence au niveau de la recherche et de la profession.
 - Association Maison du Paysan qui est un immeuble de bon rapport, avec des loyers modérés. D'importants travaux d'entretien sont en cours.
- Pays Romand – Pays Gourmand (PR-PG) : il s'agit d'un nouveau défi pour AGORA qui a mis toutes ses chances de son côté car il s'agit de regagner la

confiance des 7 marques régionales de Suisse romande. Il relève aussi l'appui donné à AGORA par les Chambres d'agriculture qui gèrent des marques cantonales et par l'OFAG qui a aussi su faire la différence entre les activités de défense professionnelle et la gestion de mandats par AGORA.

En effet, l'échec n'est pas permis, la réputation que nous avons en matière de mandats externes est en jeu.

- Préoccupations agricoles : il y a beaucoup de chose à dire mais il se limite à relever: la faiblesse et la division du monde agricole, notamment dans le secteur laitier. La résignation qui s'est installée dans les campagnes face aux transformateurs et distributeurs qui manipulent les producteurs à leur guise est inquiétante. Mais il relève également un point positif, l'esprit d'initiative et la volonté de s'en sortir que manifestent tous les jours les familles paysannes. Il suffit de voir la passion d'être paysan manifestée par les jeunes en formation.
- PA 2014-2017 : ce point sera traité au point 7 de l'ordre du jour.

Loïc BARDET a sélectionné trois axes principaux pour sa présentation : la présence agricole au Comptoir suisse, la formation vitivinicole et la certification des pépinières viticoles.

- Les Magiciens de la terre : l'année 2011 a été pleine de rebondissements. Tout d'abord, il y a eu le projet de passer de la halle 14 à la halle 10 et, ainsi, laisser la halle 14 aux vigneron. Suite au refus des vigneron de quitter la halle 18, les Magiciens de la Terre ont dû relever le défi d'animer deux halles, ce qui représentait une surface doublée par rapport aux années précédentes. L'édition s'étant bien passée et pensant se baser là-dessus pour 2012, les Magiciens de la Terre ont dû faire face à la dénonciation de la convention par Beaulieu. Après six mois de négociations qui n'ont pu aboutir à une nouvelle convention, les producteurs s'inscriront directement auprès de Beaulieu et les Magiciens de la Terre assureront cette année encore, ceci grâce à leurs réserves financière, au soutien de Prométerre, aux cotisations de ses membres et à la contribution fédérale, les animations phares : Motif central, Ecole à la Ferme, Cuisine de démonstration, etc. Pour 2013, une nouvelle structure devra prendre le relais, faute de moyens.
- Formation vitivinicole : la formation professionnelle supérieure est en plein changement. Après la réforme des CFC entrée en vigueur en 2009, les brevets et maîtrises sont actuellement en cours de refonte. Un projet de règlement unique pour l'ensemble du champs professionnel de l'agriculture et de ses métiers et pour l'ensemble du pays est d'ailleurs en consultation jusqu'au 25 avril. Ce nouveau système sera valable dès la rentrée 2013. Parallèlement, une Ecole supérieure en viticulture et encavage pourrait voir le jour en septembre 2013 également. Cette école doit succéder à l'Ecole spécialisée de Changins qui n'a plus de statut légal depuis plusieurs années déjà.
- Plants certifiés suisses : durant l'année 2011, la répartition des tâches entre Vitiplant et l'OFAG a pu être clarifiée. De plus, certaines optimisations du système ont été obtenues. Enfin, une solution pour la mise en conformité de la pratique avec les exigences européennes a pu être trouvée. Tout ceci a débouché sur une grande information effectuée le 25 janvier 2012 lors de la journée suisse de viticulture qui se déroulait dans le cadre d'AGROVINA. Indépendamment au dossier « certification », l'année 2011 a été une année importante pour les pépiniéristes suisses. En effet, après 17 ans de bons et loyaux services, Philippe Borioli a quitté la présidence de la fédération et Christian Dutruy lui a succédé. Par ailleurs, la FPVS a pu régler sa situation financière avec le Comité international de pépiniéristes dont elle était membre

fondateur. Enfin, l'introduction d'une zone protégée contre la flavescence dorée au Nord des Alpes a été concrétisée l'an dernier.

DECISION: L'assemblée des délégués approuve à l'unanimité les rapports du président, du directeur, de Loïc Bardet, ainsi que le rapport annuel 2011.

4. Rapports financiers

4.1 Présentation des comptes 2011

WALTER WILLENER présente les comptes et le bilan au 31 décembre 2011. Les comptes montrent un bénéfice de Fr. 3'660.38 pour un chiffre d'affaires de Fr. 1'111'264.49. Quant au bilan, il fait état de Fr. 683'880.28 à l'actif et au passif.

4.2 Rapport de la commission de gestion

CHRISTOPHE GOUMAZ donne lecture du rapport de la commission de gestion qui confirme l'exactitude des comptes et du bilan.

DECISION: les comptes 2011, le bilan au 31 décembre 2011, le rapport de la commission de gestion et de vérification des comptes sont approuvés à l'unanimité.

4.3 Budget 2012 et cotisations

WALTER WILLENER annonce que le poste « Charges locatives, électricité, assurance » est passé à Fr. 60'000.00 avec la location des bureaux supplémentaires. Les postes concernant les charges de personnel vont augmenter en raison de l'embauche de nouvelles personnes. Pour les produits, en raison d'un poste supplémentaire, le « secrétariat IP-SUISSE » va passer à Fr. 280'000.00. Le poste « Mandat PRPG » a été créé suite à la reprise de ce mandat, il s'élève à Fr. 180'000.00. Le budget laisse ainsi présager un bénéfice de Fr. 20'000.00 pour un chiffre d'affaires de Fr. 1'256'000.00. Les cotisations restent inchangées.

DECISION: Le budget 2012 est approuvé à l'unanimité.

5. Programme d'activités 2012

WALTER WILLENER invite les délégués à se référer au programme d'activités figurant en page 60 du rapport annuel. Il demande s'il suscite des commentaires.

DECISION: Le programme d'activités 2012 est accepté.

6. Elections

6.1 du comité

La grande majorité des membres du comité sollicite un nouveau mandat, à l'exception de M. François HALDEMANN.

Pour le remplacer au sein du comité, Marc FAVRE, représentant genevois, viticulteur à Bernex, est brièvement présenté et proposé.

DECISION: M. Marc FAVRE est élu à l'unanimité au comité. En outre, les membres sortants, soit François Erard, Yves Pellaux, Luc Thomas, André Fontannaz, Pierre-Yves Felley, Fritz Glauser, Frédéric Menétrey, Marc Frutschi, Jean-Marc Fallet, Bernard Leuenberger, Annemarie Hämmerli, Philippe Jeannerat, Michel Darbellay, Jean-Luc Pidoux, Anne-Lise Thürler, Tony Stämpfli et Marc-André Bory sont également réélus.

6.2 du président

WALTER WILLENER tient à remercier très chaleureusement François HALDEMANN, président sortant, pour son précieux travail au sein du comité.

M. François HALDEMANN arrive au terme de son mandat. Pour le remplacer, selon le tournus, il appartient au canton du Jura de faire une proposition.

M. DARBELLAY présente M. Philippe JEANNERAT, agriculteur à Montenol, et dresse un bref portrait du président de la Chambre jurassienne d'agriculture.

DECISION : M. Philippe JEANNERAT est élu président d'AGORA par acclamations.

M. Philippe JEANNERAT prend la parole et remercie l'assemblée pour sa confiance en se réjouissant de ces quatre prochaines années de présidence et de collaboration. Il accepte cette tâche avec sérieux et motivation et se réjouit de pouvoir débattre au sujet de l'agriculture et trouver de nouvelles solutions.

6.3 de la commission de gestion

M. LE PRESIDENT indique que LAURENT SCHWAB (JB) arrive au terme de son mandat et que MARC FAVRE, élu au comité, est démissionnaire. Il les remercie pour le travail effectué. Selon le tournus habituel, il appartient au canton de Genève de désigner un vérificateur et au canton de Neuchâtel de proposer un suppléant.

Marc PENET est proposé en tant que nouveau vérificateur et Denis CHALLANDES en tant que nouveau suppléant.

DECISION : La commission de gestion et de vérification des comptes sera composée comme suit pour l'exercice 2012 :

Membres : Christophe GOUMAZ, FR
Corinne GERBER, JU
Marc PENET, GE

Suppléants: Eric Jordan, VD
Denis CHALLANDES, NE

7. Politique agricole 2014-2017

Le document « papier de position sur la Politique agricole 2014-2017 » est distribué à l'assemblée.

WALTER WILLENER annonce aux délégués qu'il s'agit de la liste de points d'amélioration à apporter à PA 2014-2017. Cette liste a été établie par l'USP associée à ses organisations membres, dont AGORA. Il passe en revue les différents points du papier de position.

FRITZ GLAUSER s'exprime au nom du groupe de travail de l'USP. Il est satisfait que l'USP ait parlé d'une seule voix contre les propositions de l'OFAG.

Il fait remarquer que sur la proposition distribuée, il manque un alinéa sur les grandes cultures. Il propose qu'il en soit ajouté un.

WALTER WILLENER va ajouter un alinéa sur le soutien aux grandes cultures dans le document.

JEAN-LUC PIDOUX, président de l'Association suisse des sélectionneurs, est également étonné qu'il n'y ait rien sur les grandes cultures. Le point sur le statu quo en matière de formation pour l'obtention des paiements directs le choque.

WALTER WILLENER lui répond qu'une discussion a été menée au sein du comité d'AGORA, qu'un vote a été fait et que le statu quo a été choisi. Il faut trouver une solution pour que le niveau CFC soit la base mais il pourrait avoir une possibilité de validation des acquis ou un régime d'exceptions.

DECISION : En tenant compte des compléments demandés sur les grandes cultures, la position est adoptée à l'unanimité.

8. Initiative populaire « Swissness »

M. WILLENER présente le projet de texte d'initiative populaire Swissness qui est distribué à l'assemblée.

L. FAVRE remercie AGORA pour le suivi. Pour le moment le projet est en attente, le lancement est prévu cet automne, en fonction des résultats de l'examen parlementaire.

M. MELDEM demande si dans le cas du jus de pommes, l'eau (80% du jus) est considérée comme de la matière première selon le Swissness ?

W. WILLENER répond que dans le cas du jus de pommes, la pomme et non l'eau est considérée comme la matière première.

M. MELDEM fait également remarquer qu'à l'échelon constitutionnel, si le peuple accepte cette initiative, la nouvelle norme constitutionnelle devra impérativement être respectée.

9. Divers et imprévus

M. GLAUSER, au nom de l'USP remercie François Haldemann et souhaite bon vent au nouveau président. Il remercie également Walter Willener pour son engagement et le travail effectué.

Avant de clore la séance, Walter WILLENER tient à remercier François HALDEMANN pour son efficacité, sa précision et son souci de l'unité en prônant l'union et le dialogue au sein de la profession. Il fût un président attentif et bon meneur de séance. Il a contribué durant quatre ans à faire avancer le métier. Magali BRIOD lui remet une petite attention.

FRANÇOIS HALDEMANN remercie les intervenants, la direction, les collaborateurs et le comité d'AGORA, ainsi que les directeurs des Chambres d'agriculture de la Suisse romande pour leur travail.

La parole n'étant plus demandée, FRANÇOIS HALDEMANN clôt la séance à 13h15 heures.

Directeur d'AGORA

La rédactrice du procès-verbal:

WALTER WILLENER

JOËLLE PITTET

Lausanne, le 8 juin 2012

Activités de l'Association

1. Organes

1.1 Bureau

Le bureau ne s'est pas réuni en 2012, la traditionnelle séance de fin d'année ayant été repoussée en janvier 2013.

1.2 Comité

Le comité s'est réuni à quatre reprises en 2012.

En février, il a

- pris connaissance des modalités de reprise du mandat « Pays Romand-Pays Gourmand »
- fait le point sur le dossier « Politique agricole 2014-2017 » pour constater une adéquation parfaite avec l'USP en ce qui concerne les amendements à apporter au message et au projet du Conseil fédéral, à l'exception des exigences en matière de formation pour l'obtention des paiements directs où AGORA demande le statu quo
- pris position sur le projet de réforme de la formation supérieure (brevet-maîtrise) des métiers du champ professionnel de l'agriculture (voir point 7.1.)
- accepté les comptes 2011, le budget 2012 et préparé l'assemblée des délégués
- constaté que le texte de l'initiative « Swissness » de l'USP avait été revu dans le sens proposé par AGORA (limitation des exceptions)
- discuté des difficultés de fonctionnement de la BDTA sous la nouvelle plate-forme Agate

En mai, il a

- décidé la participation d'AGORA à la SwissExpo 2013
- pris connaissance de l'issue positive du gruyère américain d'Emmi, l'entreprise renonçant à l'utilisation de cette appellation protégée dès 2013 pour le fromage fabriqué dans sa nouvelle usine aux USA
- nommé MM. André Fontannaz (Valais) au poste de 1^{er} vice-président et Bernard Leuenberger au poste de 2^{ème} vice-président d'AGORA
- fait le point sur les dossiers en cours au niveau de la formation professionnelle
- donné le feu vert pour la signature de la charte « Stratégie qualité » proposée par l'OFAG
- discuté les péripéties et les difficultés de l'Interprofession Lait
- pris connaissance des quatre candidatures à la présidence de l'USP

En septembre, il a :

- nommé M. Gary Cherpillod, de Vulliens à la Commission de formation professionnelle agricole, comme représentant de la Commission « Jeunes » de l'USP
- décidé de soutenir la révision de la loi sur les épizooties (voir point 2.1.1.)

Mais l'essentiel de cette séance qui s'est tenue exceptionnellement à Berne a été consacrée à l'audition des quatre candidats au poste de président de l'USP. Tour à tour, MM. Josef Dissler, Andreas Aebi, Markus Ritter et Fritz Glauser se sont présentés et ont développé leur motivation pour ce poste. Ils ont aussi répondu aux questions. Le comité a pu constater que les quatre prétendants étaient d'excellents candidats. Après discussion, il a décidé, à l'unanimité, de soutenir Fritz Glauser, actuel 2^{ème} vice-président de l'USP et romand, pour la présidence de l'USP.

En décembre, il a :

- fait le point sur la formation professionnelle, avec le constat réjouissant du nombre d'apprentis à la rentrée 2012, la mise en œuvre de la réforme de la formation supérieure et la finalisation du Plan d'études-cadre (PEC) de la future ES Changins pour la formation de technicien vitivinicole
- confirmé M. Fritz Glauser à la vice-présidence de l'USP, comme représentant de la Suisse romande
- fait le point sur les dossiers PA 2014-2017 et Swissness après les discussions au Conseil des Etats. Pour le premier, il a jugé la situation comme insatisfaisante et pour le second comme satisfaisante
- pris position sur la révision de la loi sur l'aménagement du territoire, contestée par référendum et qui sera soumise à votation populaire en mars 2013. Il a décidé de soutenir cette révision qui constitue un premier pas en faveur de la préservation des bonnes terres agricoles.
- discuté l'initiative « pas de spéculation sur les denrées alimentaires » lancée par les jeunes socialistes suisses. Il soutient les principes généraux contenus dans l'initiative, mais AGORA ne soutient pas directement l'initiative
- pris connaissance de la position d'Agri-Genève en matière de main d'œuvre agricole. Le canton entend remettre sur la table la question d'un contrat-type national

1.3 Assemblée des délégués

Les trois « A » (AGORA, AGIR, AGRI) ont tenu leurs assemblées le 13 avril 2012, à Dardagny. Le procès-verbal figure dans le présent rapport. L'assemblée a été marquée par le changement de président. Selon le tournus établi dans les statuts, M. François Haldemann (GE) a remis son mandat à M. Philippe Jeannerat (JU). Un papier de position sur « PA 2014-2017 » a été approuvé par les délégués qui ont en outre été informés sur le projet d'initiative Swissness de l'USP, projet initié par AGORA.

1.4 Conférence des directeurs des Chambres d'agriculture romandes

La Conférence s'est réunie 8 fois, dont une séance de 2 jours dans le canton de Vaud. Elle a notamment examiné et discuté les points suivants :

- financement de « L'Ecole à la ferme »
- traduction en français de la nouvelle édition de « Le droit foncier rural » édité en allemand par Fiduciaire et Estimations de l'USP
- l'initiative populaire « Pour une économie utile à tous » lancée par M. Willy Cretegnny avec décision de ne pas la soutenir
- la mise en œuvre des dispositions légales relatives à la revitalisation des cours d'eau
- la participation des Chambres d'agriculture romandes au projet « Agrix », bourse agricole en ligne développée par Prométerre
- la vente de « Terre et Nature » au groupe Gassmann, de Bienne
- le remplacement du représentant d'AGORA au comité d'Agridea, le directeur étant frappé de la limite de mandat à 12 ans. C'est M. Stéphane Teuscher, Prométerre, qui a été proposé
- la demande d'Uniterre pour une enquête auprès des apprentis agricoles de 3^{ème} année portant sur les besoins en terres agricoles ; demande préavisée favorablement
- l'attitude d'Emmi qui souhaitait fabriquer du Gruyère industriel aux USA. Le travail d'AGORA, en collaboration avec l'Interprofession du Gruyère et les cantons romands ont conduit Emmi à faire marche arrière

- les problèmes du marché viticole, où AGORA a soutenu les mesures proposées par la FSV
- la préparation de la rencontre avec M. Bernard Lehmann, directeur de l'OFAG
- la communication de base « Proches de vous, les paysans suisses », avec les projets cantonaux 2012 et le concept sur la stratégie 2013-2020
- le traitement fiscal des terrains en zone à bâtir, suite à une décision du Tribunal fédéral de décembre 2011
- l'organisation, avec la Chambre jurassienne d'agriculture, de la rencontre des Clubs agricoles des Grands Conseils romands
- le problème des campagnols dans l'Arc jurassien
- la manifestation des viticulteurs romands emmenés par M. Willy Cretegny, à Berne, pas soutenue car l'intéressé a critiqué ouvertement les propositions de la profession
- la campagne relative à la problématique des déchets le long des routes et dans les prairies
- le financement du fonds de formation professionnelle d'AgriAliForm
- le nouveau concept du « Décliv », rejeté par la Conférence
- le point de la situation sur AgriTOP en Suisse romande
- la problématique de la main d'œuvre agricole, en relation avec un questionnaire de l'USP
- le développement du programme IP-Suisse dans les céréales panifiables
- le problème de la prolifération des sangliers, avec une enquête auprès de tous les cantons romands
- les restrictions budgétaires au niveau fédéral pour 2013, rejetées par AGORA
- la préparation du Séminaire romand de l'USP
- les travaux menés et en cours au niveau de l'ASSAF-Suisse
- l'initiative des jeunes socialistes suisses « Pas de spéculation sur les denrées alimentaires »
- l'organisation de cours communs avec Agridea pour les responsables d'organisations agricoles
- les parcs naturels régionaux
- la participation d'AGORA et des Chambres d'agriculture à SwissExpo 2013

Tout au long de l'année, la Conférence a régulièrement fait le point sur les dossiers Swissness et PA 2014-2017, sur les consultations en cours, sur le marché du lait et les dysfonctionnements de l'Interprofession Lait, sur l'aménagement du territoire, sur la révision de la loi sur les épizooties et sur la présidence de l'USP. Elle a aussi rencontré le directeur de l'Interprofession du Gruyère, M. Philippe Bardet.

Enfin, une partie importante de la séance de 2 jours a permis de faire le point sur l'actualité agricole dans les cantons romands.

1.5 Secrétariat

Au niveau du personnel, l'année 2012 a vu les changements suivants :

- au 1^{er} janvier, engagement de Mme Pascale Larcher Berset (50%), responsable du projet « Pays Romand-Pays Gourmand » et de Mme Elisa Domeniconi (60%), adjointe au même projet
- au 1^{er} janvier, augmentation du temps de travail de Mme Maryse Bourquenoud, comptable, de 60% à 70%, pour la comptabilité de « Pays Romand-Pays Gourmand », augmentation aussi pour Mme Sandra Dougoud, de 30% à 40%, en grande partie pour IP-Suisse

- au 1^{er} janvier, réduction du temps de travail de Mme Marianne Dizerens, secrétaire, de 50% à 20% jusqu'au 31 mai, date à laquelle elle a démissionné de son poste pour passer à 100% chez Prométerre
- au 1^{er} mars, engagement de Mme Madelyne Rey, titulaire d'un CFC et d'une maturité professionnelle commerciale, à 100% au poste de secrétaire
- au 15 août, engagement de Mme Oksana Rosselet, stagiaire en maturité professionnelle commerciale pour 39 semaines

En cours d'année, les absences pour cause de maladie de longue durée de Mme Larcher Berset (dès le 15 juin) et de Mme Bourquenoud (dès le 25 novembre) ont nécessité des réorganisations internes et des nouvelles répartitions du travail.

2. Dossiers politiques et économiques

2.1 Consultations et audits

L'année 2012 a été moins intense en matière de consultations.

AGORA s'est prononcé sur les objets suivants, dans l'ordre chronologique.

- la réduction du taux de droit de douane pour les semences d'*Avena strigosa* (avoine rude ou avoine maigre), acceptée car sans incidence sur la production indigène de semences d'avoine
- la révision de l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, acceptée sur la partie visant à renforcer l'information des utilisateurs des pesticides en milieu urbain. Par contre, les dispositions plus restrictives relatives au traitement de plantes indésirables en lisière de forêt ont été rejetées
- le postulat Hassler visant à admettre la coexistence des AOC-IGP et des dénominations locales bien établies de produits agricoles. AGORA s'est catégoriquement opposée à un assouplissement de la législation existante pour privilégier l'adaptation d'un document des chimistes cantonaux, permettant la coexistence avec le respect de critères bien définis. Pour une fois, cette position rejoint entièrement celle de l'OFAG. Le dossier a aussi été l'occasion de rappeler l'indispensable nécessité de mettre enfin en place un véritable organe de répression des fraudes
- la réduction du taux de droit de douane pour les os carnés de porc, rejetée au vu des incidences négatives sur le marché des porcs indigènes
- la modification de l'ordonnance sur l'agriculture biologique, acceptée sans remarque
- la mise à jour des indications géographiques suisses, où AGORA a repris les propositions de l'Association suisse pour la promotion des AOC-IGP
- la révision des ordonnances sur les épizooties, sur le contrôle du lait et de l'hygiène lors d'abattage d'animaux, globalement acceptée, à l'exception de quelques points de détail coordonnés avec l'USP
- le module 5 « Protection du sol dans l'agriculture » de l'aide à l'exécution pour la protection de l'environnement dans l'agriculture, rejeté car jugé trop contraignant, incompréhensible et inapplicable. Le projet proposé s'inscrit dans la ligne des précédents dont la mise en œuvre pose problème à l'agriculture. AGORA regrette plus généralement la mainmise de l'Office fédéral de l'environnement et des Services cantonaux de l'environnement sur les pratiques agricoles. A noter que sur ce dossier, l'USP s'est aussi montrée très critique tout en acceptant d'entrer en matière
- l'approbation du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, accepté sans remarque

- la révision de l'ordonnance sur l'élevage, passablement contestée par AGORA en ce qui concerne les aspects financiers et la fixation de nouveaux critères plus restrictifs pour l'obtention du soutien public. En outre, il a été demandé un appui accru à la race des chevaux Franches-Montagnes
- la révision de l'ordonnance sur l'agriculture biologique, chapitre vin, acceptée sans remarque
- la révision de l'ordonnance sur la BDTA, acceptée sans remarque
- la révision de plusieurs ordonnances relatives à la protection des animaux, avec de nombreuses critiques et beaucoup d'amendements proposés par AGORA. Contrairement à l'USP, et au vu de certains abus, l'introduction au niveau ordonnance d'exigences pour les animaux présentés dans les expositions de bétail d'élevage a été acceptée
- la flexibilisation de la politique forestière en matière de surface, acceptée avec une proposition de formulation plus précise

2.1.1 Loi sur les épizooties

Acceptée massivement par le Parlement (192 voix contre 1 et 3 abstentions au Conseil national et 43 voix sans opposition au Conseil des Etats), la révision de la loi sur les épizooties a été contestée par référendum nécessitant une votation populaire qui a eu lieu le 25 novembre 2012.

Grâce à une prévention efficace, la nouvelle loi répond à l'augmentation du risque d'épizooties. La croissance du trafic de personnes, des animaux et des marchandises augmente la probabilité que de nouvelles maladies soient importées en Suisse et s'y propagent. Les épizooties ignorent par ailleurs les frontières cantonales. Avec la révision, la Confédération prend ses responsabilités pour prévenir l'éclatement d'épizooties grâce à la détection précoce et à des programmes de surveillance. La vaccination n'est par ailleurs par un thème traité dans la nouvelle loi. Dans ce domaine, rien ne change et il n'y aura pas d'obligation de vaccination. Sur le plan financier, les différences cantonales en matière de rémunération des prestations en faveur des détenteurs d'animaux sont supprimées. De plus, 1,5 millions de francs sont nouvellement consacrés à la prévention.

Les opposants, issus presque exclusivement de Suisse alémanique, recrutés chez les partisans de médecine vétérinaire alternative et chez quelques agriculteurs ont mis en évidence le caractère centralisateur de la loi et les expériences négatives de l'obligation décrétée en 2009 de la vaccination contre la maladie de la langue bleue.

La très grande majorité des organisations agricoles, dont l'USP, AGORA en Suisse romande et toutes les Chambres d'agriculture ont soutenu la révision. Comme prévu, la campagne a été très intense en Suisse alémanique et pratiquement inexistante en Suisse romande.

Cette particularité a trouvé son issue lors du vote populaire du 25 novembre où le peuple suisse a accepté par 68,3% de oui contre 31,7% de non la révision de la loi sur les épizooties, avec une participation très faible de 26,9% (seul objet à l'ordre du jour). Si Uri (57,7% de non) et Appenzell Rhodes Intérieures (55,4% de non) ont refusé la loi, les cantons romands l'ont massivement acceptée, emmenés par Vaud (88,5% de oui), Genève (86,7%), Neuchâtel (74,2%), Jura (72,2%), Valais (71,2%), Fribourg (69,2%) et Berne (67,5%).

2.2 Politique agricole

2.2.1 Politique agricole 2012

L'année 2012 a été la 1^{ère} année de transition entre la PA 2008-2011 et la PA 2014-2017. Sous réserve de quelques modifications législatives mineures, les instruments en place depuis 2008 ont été reconduits et mis en œuvre sans grandes difficultés. Malheureusement, les lacunes de la

politique actuelle au niveau de la gestion du marché laitier et de l'encouragement des cultures de céréales ont, une fois de plus, péjoré le résultat économique de l'agriculture en 2012.

2.2.2 Situation économique de l'agriculture (USP)

L'année 2012 ne restera pas dans les mémoires. La météo s'est avérée capricieuse, avec une vague de froid en février et un mois d'août exceptionnellement chaud. Les précipitations irrégulières ont rendu les récoltes difficiles. La production de fourrage grossier a été très bonne, à l'exception des régions de montagne de l'Arc jurassien, qui ont perdu une part importante de foin et d'ensilage, suite à des dégâts de campagnols sans précédent. Pour les céréales, les rendements ont été de 10 à 15% inférieurs à 2011. Une nouvelle fois, les surfaces de céréales fourragères ont diminué. Les oléagineux ont donné une récolte moyenne et le potentiel de culture de tournesol n'a pas été utilisé. Les récoltes de pommes de terre et de betteraves ont été inférieures à 2011 avec comme conséquence une modeste augmentation des prix pour les pommes de terre et des teneurs en sucre moyennes pour les betteraves. La production maraîchère poursuit son accroissement des surfaces cultivées. Les récoltes ont été, là aussi moyennes. Par contre, les fruits ont dégagé une bonne récolte, à l'exception notable des cerises. La viticulture a subi une très forte pression des maladies et au final, la récolte a été de 10% inférieure à 2011, ce qui devrait ramener un peu d'équilibre dans un marché rendu très difficile par des importations massives de vins étrangers bon marché. Pour la production végétale, les récoltes moyennes en quantités ont toutefois été d'une bonne qualité.

Pour la production animale, le marché du bétail de rente a été difficile, en relation avec le marché laitier. Par contre, les producteurs de bétail de boucherie ont pu faire état d'une bonne année, notamment au niveau des vaches de réforme et du bétail d'égal. Le marché des veaux a été moyen, avec toujours de grandes fluctuations saisonnières. Le marché des porcs a été catastrophique de janvier à octobre avec des prix de CHF 3.40 kg PM. En parallèle, les producteurs ont dû faire face à une augmentation du prix des fourrages sur le marché mondial. Le secteur peine à gérer un tant soit peu l'offre. Le marché des agneaux de boucherie a connu un développement positif, tant du côté des quantités que des prix. L'engraissement des poulets a connu un développement réjouissant avec une augmentation de 7% de la production indigène et des prix stables. Il en a été de même pour la production d'œufs.

La production de lait a, à nouveau, augmenté jusqu'en juillet pour légèrement diminuer en fin d'année. Le prix moyen du lait destiné à l'industrie a chuté à 55,5 ct. (Référence OFAG) soit à un niveau historiquement bas. L'Interprofession du lait est restée impuissante pour mettre en place une gestion des quantités, pour obtenir la transparence du marché et pour appliquer une segmentation. Elle n'a pas été en mesure de fixer un prix indicatif depuis juillet 2012. La filière du lait industriel passe par une crise profonde et il faut bien dire que la responsabilité en incombe en grande partie aux producteurs eux-mêmes, extrêmement divisés ce qui permet aux transformateurs d'imposer les lois du marchés sans aucune concession.

La filière fromagère a su faire face à la cherté du franc suisse puisque les exportations ont progressé. Cependant, les importations ont augmenté dans une proportion encore plus grande. Les sortes organisées au sein d'Interprofessions bien structurées, comme le Gruyère AOC, ont pu maintenir les prix aux producteurs à un niveau supérieur à 80cts/kg alors que d'autres, mal organisées comme l'Emmentaler, ont vu les prix chuter même en dessous du prix du lait destiné à l'industrie.

Sur le plan économique, la valeur de production agricole s'est située à 9,974 milliards de francs en diminution de 1,9% par rapport à 2011, avec une répartition de 47,4% issus de la production animale, 42,4% de la production végétale et 10,2% des activités accessoires. Au niveau du revenu, les prévisions pour 2012 indiquent un seuil de 6,3% à 55'744 francs. La baisse est plus marquée en plaine qu'en montagne.

2.2.3 Rapport agricole 2012

Le traditionnel rapport de l'OFAG, publié à fin octobre fait état des chiffres suivants :

- à fin 2011, il y avait encore 57'617 exploitations (-1,8 par rapport à 2010), dont 40'613 à plein temps (- 1,7%) et 17'004 à temps partiel (-2%).
- 164'067 personnes (-2%) étaient occupées dans l'agriculture
- le revenu agricole a diminué de 4,7% entre 2010 et 2011, compensé cependant par une augmentation de 8,2% du revenu non agricole, limitant ainsi la baisse à 0,1%

Le rapport 2012 a thématiqué la place et le rôle des femmes en agriculture. Ainsi 1'476 exploitations à plein temps et à temps partiel (4%) sont dirigées par des femmes. Le secteur agricole occupe encore 60'159 femmes. Il présente les résultats d'une large enquête sur le statut des femmes dans l'agriculture qui mettent en évidence les éléments suivants :

- un nombre croissant de paysannes exercent une activité rémunérée
- les paysannes sont mal informées sur leur statut juridique dans l'exploitation
- elles sont peu préoccupées de leur faible couverture sociale
- elles sont satisfaites, en dépit de lourdes charges

A noter encore qu'en comparaison avec une enquête identique de 2002, l'état de santé des femmes s'est amélioré et la vision de l'avenir est plus optimiste.

Le rapport relate aussi un sondage fait en 2012 sur l'opinion de la population sur l'agriculture. Plus de 85% des personnes interrogées reconnaissent que la production de denrées alimentaires, la garde respectueuse des animaux et la sécurité de l'approvisionnement alimentaire en cas de crise sont les tâches les plus importantes de l'agriculture. La perception du rôle des paysans est très positive dans la mesure où ils s'efforcent de produire ce que le consommateur demande et entretiennent le paysage. Pour 82% des sondés, les exploitations agricoles suisses doivent devenir plus concurrentielles et s'efforcer de produire à moindre coût. Enfin, les soutiens financiers à l'agriculture recueillent 66% d'avis favorables. Globalement, ce sondage indique une reconnaissance améliorée de l'agriculture par la population par rapport à 2009.

En phase avec l'actualité, l'OFAG aborde aussi la problématique des déchets alimentaires. Sur le plan de l'écologie, le rapport confirme les améliorations des années précédentes, avec un sérieux bémol au niveau des émissions d'azote issues de l'agriculture.

Lors de la conférence de presse liée à la publication de son rapport, l'OFAG a insisté sur l'évolution de la population en matière d'ouverture des marchés. Le dogme du libéralisme n'est pas mort à l'OFAG ! (voir aussi point 6.7.)

2.2.4 Rapport de situation 2012 de l'USP

A la fin décembre 2012, l'USP a publié son traditionnel rapport de situation sous le titre « Comment la Suisse se nourrit-elle ? Sur la base de données détaillées, il met en évidence que la production indigène, exprimée en térajoules, a légèrement progressé entre 2000 et 2010. Avec cette référence, le taux d'autoapprovisionnement s'élève à 60%, mais il faut déduire la partie exportée. L'Union européenne reste le principal fournisseur de produits agricoles en Suisse. Une surface équivalente à la surface agricole suisse (1mio d'hectares) est cultivée à l'étranger. Le rapport analyse les modes et les tendances alimentaires chez les consommateurs. La population augmente, la part de repas à l'extérieur du domicile et les préparations alimentaires prêtes à l'emploi aussi. Il aborde le tourisme alimentaire et le gaspillage des denrées alimentaires. Il met en évidence les exigences des consommateurs quelque fois contradictoires. Il établit 3 constats :

- en termes d'approvisionnement alimentaire, la Suisse dépend très fortement de l'étranger

- les comportements des consommateurs et les tendances de consommation sont contradictoires
- l'éloignement entre le consommateur et le producteur de matière première s'accroît

Pour l'USP, face à la problématique de l'alimentation, il faut un cadre politique solide pour l'agriculture. Cela passe par la politique agricole 2014-2017 qui doit renforcer la fonction productive, tout en gardant un niveau raisonnable en matière de bien-être animal et d'écologie. Il faut aussi une législation « Swissness » forte et en matière d'aménagement du territoire, la priorité est à donner à la préservation des bonnes terres agricoles.

2.2.5 Rencontre avec Bernard Lehmann, directeur de l'OFAG

Le 6 juillet 2012, lors d'une séance extraordinaire, le comité d'AGORA a rencontré M. Bernard Lehmann, directeur de l'OFAG, entré en fonction juste une année auparavant. Outre la présentation des axes de la politique agricole de l'OFAG, l'invité a livré quelques réflexions personnelles à plus long terme. Aujourd'hui, la Suisse est partie prenante d'une réalité qui dépasse ses frontières. Les ressources nécessaires à l'agriculture (eau, sol, SAU, productivité des plantes) deviendront des facteurs limitant pour nourrir l'humanité. En Suisse, avec l'augmentation de la population, l'enjeu est de pouvoir maintenir un taux d'autoapprovisionnement de 55%. Sur les marchés, la cherté du franc suisse fait pression sur les prix et sur l'écoulement des produits. Pour PA 2014-2017, l'OFAG ambitionne une amélioration de la compétitivité, un meilleur positionnement sur les marchés grâce à des soutiens ciblés et davantage de durabilité environnementale. Il faut aussi légitimer l'argent public avec une liaison renforcée avec les prestations fournies en faveur de la collectivité. Concrètement PA 2014-2017 doit amener une hausse de 3 à 5% de la production, augmenter les prestations en faveur de l'environnement et du bien-être des animaux, faire progresser le revenu sectoriel de 110 mio de francs et renforcer l'innovation. D'ici 2020, M. Bernard Lehmann estime que l'ouverture des marchés est inéluctable, au travers de réductions ou de suppressions de droits de douane et les dépenses de la Confédération pour l'agriculture vont diminuer. Une voie pour répondre à ces défis passe par la réduction des coûts de production.

La discussion largement utilisée a montré les très grandes réserves de l'agriculture romande face à PA 2014-2017. Peu croient à la quadrature du cercle (+ de production, + d'écologie, + de revenu, - de paiements directs). Malgré l'évolution structurelle importante depuis 10 ans, les frais de production ne diminuent pas. La Suisse romande est très préoccupée par l'évolution négative des surfaces cultivées en céréales et regrette que l'OFAG ne s'implique pas davantage pour donner au secteur laitier quelques règles pour mieux gérer le marché. Plusieurs intervenants ont qualifié les propos du directeur de l'OFAG d'irréalistes.

2.2.6 Actualités agricoles au Parlement

En 2012, plusieurs dossiers essentiels pour l'agriculture ont été traités au Parlement, en particulier les 3 ci-après.

2.2.6.1 Révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT)

En juin 2012, le Parlement a finalisé la révision de la LAT sous forme de projet indirect à l'initiative dite « sur le paysage ».

Pour l'agriculture, la révision est positive, car elle assure :

- une meilleure protection des terres agricoles et en partie des surfaces d'assolement
- une distinction claire entre les terrains constructibles et non constructibles

- un encouragement à la densification du milieu bâti et à l'exploitation des friches industrielles
- une meilleure disponibilité des terrains constructibles en fonction de l'intérêt général
- une obligation, pour les cantons, de prélever une taxe de plus-value de 20% lors de classement en zone à bâtir, avec affectation de la taxe
- une obligation pour les cantons de redimensionner les zones à bâtir aux besoins des 15 prochaines années
- un abandon des permis de construire pour les installations d'énergie solaire intégrées aux toits, y compris en zone agricole

L'initiative « paysage » dont les auteurs (Pro Natura) ont annoncé le retrait en cas d'acceptation de la révision de la LAT prévoit un moratoire de 20 ans sur les zones à bâtir. Elle a un caractère très rigide qui va pénaliser les cantons qui mènent une politique restrictive en matière d'aménagement du territoire. Elle pose aussi de gros problèmes de mise en œuvre.

L'Union suisse des arts et métiers (USAM) a lancé le référendum contre la révision de la LAT, référendum qui a abouti en octobre 2012 avec 63'000 signatures.

La votation populaire a été agendée au 3 mars 2013.

En 2012, l'Office fédéral du développement territorial a travaillé, au travers de 7 groupes de travail, à la 2^{ème} révision de la LAT qui porte principalement sur la protection des surfaces agricoles et les constructions hors zone à bâtir, en particulier les constructions agricoles. En fin d'année, un avant-projet a été présenté au groupe de travail « Aménagement du territoire » de l'USP. Il prévoit quelques améliorations intéressantes, mais aussi quelques complications pour les constructions rurales. La mise en consultation du projet de 2^{ème} révision de la LAT a été gelée, dans l'attente du résultat de la votation populaire sur la 1^{ère} révision.

En décembre 2012, le comité d'AGORA a décidé, par 10 voix et 2 abstentions (Valais) de soutenir la révision de la LAT qui constitue un premier pas pour freiner l'extension des constructions sur les zones agricoles.

2.2.6.2 Swissness

Après d'interminables discussions dans la Commission des affaires juridiques, le Conseil national a examiné le projet de loi sur la protection des marques (Swissness) en mars 2012. Pour le volet lié aux produits agricoles, il s'est prononcé comme suit :

- la provenance d'une denrée alimentaire faiblement transformée correspond au lieu d'où proviennent au minimum 80% du poids des matières premières qui la composent. Pour le lait et les produits laitiers, cette proportion s'élève à 100% du poids du lait qui les compose
- la provenance d'une denrée alimentaire hautement transformée correspond a) au lieu d'où proviennent au minimum 60% du poids des matières premières qui la composent et b) au lieu où sont réalisés au minimum 60% de son prix de revient
- le régime d'exception prévu par le Conseil fédéral a été durci par la suppression d'un alinéa (amendement Parmelin)

Pour AGORA, la décision de différencier entre les produits faiblement et hautement transformés a été jugé insatisfaisante. Elle ne correspond pas aux attentes de l'agriculture et en particulier à la teneur du projet d'initiative populaire Swissness de l'USP.

Au Conseil des Etats, la Commission des affaires juridiques, dont AGORA a rencontré la présidente, a retenu à l'unanimité le projet du Conseil fédéral, soit 80% du poids des matières

premières, sans distinction du niveau de transformation. Elle a été suivie par une majorité du plénum en décembre 2012 avec en plus la clause du 100% pour le lait et les produits laitiers.

Pour AGORA, cette solution est très satisfaisante. Elle est même idéale si l'élimination des divergences entre les 2 Chambres, prévue pour mars 2013, permet de garder l'amendement Parmelin, accepté par le Conseil national. A noter qu'il subsiste aussi des divergences sur les produits industriels.

Certains parlementaires n'excluent pas que le projet « Swissness » soit en fin de compte refusé au vote final au Parlement. Alors la voie serait complètement libre pour l'initiative de l'USP.

2.2.6.3 Politique agricole 2014-2017 (PA 14-17)

Fin janvier 2012, le Conseil fédéral a publié le message sur PA 14-17 (révision de la loi sur l'agriculture). Par rapport au projet mis en consultation en 2011, et sur lequel AGORA s'était exprimé de manière très critique, quelques améliorations ont été apportées, notamment par une diminution du montant affecté aux contributions de transition. Mais pour l'essentiel, le projet n'a guère été modifié avec le maintien de la suppression des contributions liées à la garde des animaux ou l'introduction de contributions liées à la qualité du paysage. Le renforcement des mesures écologiques a été confirmé. Plusieurs revendications de l'USP et d'AGORA n'ont pas été retenues.

Pour l'examen préliminaire en Commission de l'économie et des redevances du Conseil national, l'USP a préparé une trentaine d'amendements reprenant les revendications essentielles formulées lors de la consultation. La commission a apporté ainsi quelques corrections importantes.

Le plénum du Conseil national s'est penché sur PA 14-17 lors de la session de septembre 2012. En novembre, le dossier a été examiné par la Commission ad hoc du Conseil des Etats en octobre et le plénum de la Chambre des cantons s'est prononcé en décembre 2012.

Pour l'agriculture, le bilan du 1^{er} tour de discussions parlementaires n'est pas bon. Certes, des améliorations ponctuelles ont pu être obtenues dans l'une ou l'autre Chambre, voire dans les deux. Inversement, des revendications essentielles comme la prise en compte de la charge en bétail pour les nouvelles contributions ou le renoncement aux contributions à la qualité du paysage n'ont pas trouvé de majorité. A fin 2012, pas moins de 28 divergences entre le Conseil national et le Conseil des Etats restent à éliminer. On peut toutefois attendre qu'en mars 2013, une version très proche de celle du Conseil fédéral soit votée par le Parlement. Un point positif est cependant à relever : pratiquement toutes les interventions visant à renforcer la fonction écologique de l'agriculture n'ont pas trouvé de majorité. Pour la première fois au Parlement, une alliance contre nature entre les partisans d'un libéralisme agricole accru et les partisans de l'écologie a pesé dans le débat. Le temps où le Parlement corrigeait sensiblement les propositions du Conseil fédéral en matière de réforme de la politique agricole semble révolu.

En résumé et sur quelques points importants pour l'agriculture, l'état du dossier PA 14-17 est le suivant à fin 2012.

- introduction du principe de la souveraineté alimentaire dans la loi sur l'agriculture : accepté au CN et au CdE
- dispositions facilitant la mise en œuvre de la force obligatoire : refusées au CN et au CdE
- renforcement des contrats d'achat de lait : divergence avec l'acceptation au CN et refus au CdE
- suppléments pour le lait transformé en fromage et le lait d'ensilage : accepté au CN et au CdE
- renforcement de la prestation indigène liée aux importations de viande : divergence avec le refus du CN et l'acceptation du CdE

- encouragement des cultures de céréales fourragères : divergence avec l'acceptation au CN et le refus au CdE
- introduction des contributions à la qualité du paysage : accepté au CN et au CdE
- octroi des paiements directs pour les surfaces en zones à bâtir : divergence avec l'acceptation du CN et une proposition alternative du CdE
- exigences de formation pour les paiements directs : statu quo accepté au CN et au CdE
- suppression des limites de revenu et de fortune : divergence avec l'acceptation du CN et le refus du CdE
- contributions d'estivage pour les animaux traditionnellement estivés à l'étranger : refusées par le CN et le CdE
- progressivité des contributions pour les surfaces herbagères selon la charge en bétail : refusée par le CN et le CdE
- cofinancement cantonal des contributions pour les réseaux écologiques et la qualité du paysage : divergence avec l'acceptation du CN et une proposition alternative du CdE (10%)
- limitation de la réduction de la contribution de transition : divergence avec une proposition du CdE
- prolongation du moratoire OGM (fin 2017) : accepté par le CN et le CdE
- augmentation de 160 mio de francs du crédit-cadre pour les améliorations structurelles : divergence avec l'acceptation du CN et le refus du CdE

L'énumération ci-dessus n'est pas exhaustive.

2.2.6.4 Autres actualités agricoles au Parlement

Mis à part les gros dossiers relatés ci-dessus, le Parlement a traité notamment :

- plusieurs interventions parlementaires relatives à l'Accord de libre-échange agricole (ALEA) (voir point 6.7.)
- octroyé des rallonges de 10 mio de francs pour l'assainissement du marché du vin et de 15 mio pour les contributions pour le lait transformé en fromage et de non ensilage pour le budget 2013

2.3 Agriculture internationale

2.3.1 Union européenne

La réforme de la politique agricole commune (PAC) présentée en 2011 et visant notamment une répartition plus équitable et plus écologique des paiements a alimenté des discussions contradictoires au sein de l'UE, avec de sérieuses divergences sur le principe même de la réforme et surtout les budgets futurs de la PAC. Cela conduit la Commission à proposer l'introduction d'un instrument de stabilisation des revenus. Pour l'heure, la date du 1^{er} janvier 2014 est maintenue pour concrétiser la réforme prévue.

2.3.2 OMC

Dix ans après son lancement, le cycle de Doha n'est toujours pas mis en œuvre. En 2012, l'OMC a renforcé la surveillance de la politique commerciale, rendue nécessaire par le renforcement de mesures protectionnistes liées à la crise économique et financière qui sévit depuis 2009.

L'agriculture a fait l'objet de différents forums, sans nouvelles décisions sur l'accès au marché. En résumé, les négociations sont restées au point mort en 2012. A relever cependant que la Russie a adhéré à l'OMC. L'arrivée de ce partenaire important sur le plan agricole et aujourd'hui très protectionniste va peser dans les discussions futures.

2.3.3 Accords de libre-échange hors UE

A fin 2012, la Suisse dispose de 26 accords avec 35 pays hors de l'UE, avec comme nouveaux pays l'Ukraine, les Iles Féroé et le Japon.

De nombreuses négociations ont été menées, notamment nouvellement avec la Chine. L'USP, dans une étude, a montré qu'un accord bilatéral avec ce pays pourrait avoir des conséquences négatives pour l'agriculture. Il en serait probablement de même avec l'aboutissement des négociations en cours avec l'Inde et la Russie. Des discussions ont aussi été menées avec toute une série de pays. La Suisse a renégocié la Convention avec l'AELE, avec comme objectif de supprimer les entraves au commerce. Les contingents tarifaires pour le fromage, les spécialités de viande et le concentré de jus de pomme ont été élargis.

2.3.4 Accord agricole entre la Suisse et l'UE

L'accord sur la protection réciproque des AOP et des IGP est entré en vigueur à fin 2011. En 2012, la reconnaissance des dispositions concernant l'agriculture biologique et les organismes de certification a été consolidée. Des adaptations importantes ont été faites dans le domaine des vins et des spiritueux, au niveau des appellations.

2.3.5 Accord de libre-échange agroalimentaire avec l'UE (ALEA)

Dans son rapport agricole 2012, l'OFAG reconnaît que ces négociations sont au point mort depuis juin 2010, ceci principalement pour des raisons d'ordre institutionnel. En février 2012, le Conseil fédéral a fixé les prochaines étapes de la poursuite des négociations bilatérales avec l'UE. Il a réitéré son intention d'adopter une approche globale et coordonnée, qui doit englober tous les dossiers en suspens, notamment dans le domaine de l'agriculture, de la sécurité des denrées alimentaires et des produits ainsi que de la santé publique. L'objectif global d'une telle approche est d'améliorer l'accès de la Suisse au marché intérieur européen. Pour ce faire, il faut trouver des solutions aux questions institutionnelles. A cet égard, le Conseil fédéral a fixé des principes qui doivent former la base d'une solution institutionnelle concrète dans le cadre des négociations actuellement menées en vue d'un accord sur l'électricité. Une telle solution pourrait servir de modèle aux futurs accords d'accès au marché entre la Suisse et l'UE, en particulier pour un ALEA. Le Conseil fédéral reste convaincu qu'une interconnexion plus forte des marchés agricoles de la Suisse et de l'UE serait profitable à l'agriculture et au secteur agroalimentaire suisses et qu'elle garantirait sur le long terme des emplois dans le pays.

Outre le blocage des négociations sur le plan institutionnel, l'ALEA a aussi subi une forte pression au niveau de la politique intérieure (voir point 6.7.)

3. Informations, relations publiques

3.1 AGRI

Entre les éditos et les articles de fond, AGORA a fourni une dizaine de contributions rédactionnelles à AGRI. Plusieurs fois, l'avis d'AGORA sur des sujets d'actualité a été sollicité. En janvier, une page spéciale AGORA a été publiée, pour présenter en détail les nombreuses activités dans le domaine de la formation professionnelle.

La rédactrice en chef, Mme Karine Etter, est associée aux discussions menées dans le cadre de la Conférence des directeurs des Chambres d'agriculture de Suisse romande. Cela lui permet de se familiariser avec les nombreux et divers sujets traités. Cela a par exemple permis à AGRI d'être partenaire dans le développement d'une bourse d'échange agricole initiée et conduite par Prométerre et dont le lancement est prévu pour janvier 2013.

Malgré une lente mais constante baisse des abonnés directement liée à l'évolution structurelle dans l'agriculture et la stagnation des annonces, AGRI a pu dégager un résultat très positif, grâce notamment à une gestion rigoureuse. L'aide à la presse dont bénéficie AGRI suite à la décision judiciaire positive de 2011 a aussi contribué au bon exercice 2012. Toutefois, il semble que le Conseil fédéral entend remettre en cause cette aide dans le cadre d'un nouveau programme d'économies.

3.2 AGIR

Le comité s'est réuni à 3 reprises en 2012. L'essentiel des discussions porte sur la présentation des activités en cours et prévues par la directrice, Mme Martine Bailly. Des informations détaillées sont données sur le travail au niveau de l'agence de presse, de l'édition de brochures et de posters, sur le site Internet modernisé, sur les moyens d'enseignement, sur la mise en œuvre de projets dans le cadre de la campagne « Proches de vous, les paysans suisses » et sur les mandats d'AGIR.

Dans le cadre d'une campagne destinée à sensibiliser le public à la problématique des déchets en milieu rural, AGIR a adapté et mis à disposition des panneaux d'information pour les agriculteurs. L'Agence a aussi collaboré avec l'USP et le LID à la mise en place d'un concept d'information plus large sur cette problématique.

L'application iPhone d'Agri-Info a été étendue au système Android.

Le comité a aussi discuté de la collaboration avec AGRI pour éviter les doubles présences dans les assemblées agricoles et a été informé sur les travaux menés dans le cadre de l'élaboration de la stratégie 2013-2020 de la campagne « Proches de vous, les paysans suisses ».

Concernant les relations AGIR/LID, l'USP et PSL ont renoncé aux nouvelles études mentionnées dans le rapport 2011. Toutefois, les 2 organisations ont établi un tableau sur les collaborations existantes, mettant en évidence un grand nombre de collaborations et de synergies, un potentiel d'économies faibles et la nécessité de maintenir des activités séparées en fonction des spécificités et des clients régionaux.

3.3 AMTRA

AMTRA, société dont AGORA assure la présidence, a édité et publié 6 numéros annuels de la Revue suisse de viticulture, d'arboriculture et d'horticulture.

En mai, il a approuvé les comptes 2011 légèrement déficitaires et il a fait la rétrospective de l'année passée. Le nombre d'abonnés a subi une érosion, notamment à l'étranger, franc suisse oblige. L'AMTRA a démarré l'édition d'un nouvel ouvrage de référence, en 4 volumes, consacré aux maladies et ravageurs de la viticulture, de l'arboriculture et de l'horticulture. Le 1^{er} volume est prévu pour 2013. Après le succès de l'ouvrage « Cépages », coédité avec l'EIC Changins, il faut s'attendre à un très bon accueil pour ces livres.

L'AMTRA a procédé à une révision de ses statuts. La convention de collaboration avec ACW a été signée. Au comité, Willy Gehriger, jeune retraité de fenaco, a été remplacé par Dominique Romanens. Le site www.revuevitiarbohorti.ch a été entièrement refait, avec la possibilité de souscrire un abonnement on-line, formule qui séduit de plus en plus de lecteurs. Sur le plan financier, le budget 2012 prévoit l'équilibre.

3.4 Les Magiciens de la terre

Pour rappel, l'Association « Les Magiciens de la terre » a pour but de coordonner la présence de l'agriculture et de ses produits au Comptoir Suisse et AGORA en assure le secrétariat. Elle planifie et organise également différents événements promotionnels au sein des Halles du Palais d'exposition de Beaulieu. Suite à la dénonciation par la direction de Beaulieu le 14 septembre 2011 de la convention de collaboration pourtant signée le 11 février 2011, l'année 2012 a certainement été une des plus agitée depuis sa création en 2003.

En effet, après six mois de longues et âpres négociations, il n'a malheureusement pas été possible de trouver un accord concernant la location de surfaces commerciales. Ainsi, lors de l'édition 2012 du Comptoir suisse, les producteurs non vaudois se sont inscrits directement auprès de Beaulieu et les Magiciens de la Terre ont assuré, grâce à leurs réserves financières, au soutien de Prométerre, aux cotisations des membres et à la contribution fédérale, les animations phares :

- réalisation du traditionnel motif central de fruits, fleurs et légumes. Ce motif, qui a été comme chaque année un des points forts de la foire nationale, symbolisait les plaisirs de la table en accord avec le thème général du Comptoir suisse 2012 qui était la nutrition
- accueil d'une soixantaine de classes de la région lausannoise dans le cadre de l'Ecole à la Ferme. Ce contact direct avec quelque mille élèves issus d'un milieu plutôt urbain représente un élément important de la présence des Magiciens de la terre au Comptoir suisse
- mise en place pour la 4^{ème} année consécutive de l'Epicerie romande. Cet espace permet aux producteurs ne disposant pas des ressources nécessaires à 10 jours de présence à Beaulieu ou venant de régions plus périphériques de pouvoir tout de même mettre en valeur leurs produits dans le cadre du Comptoir suisse. Il a été réalisé en collaboration avec les produits du terroir vaudois qui gérait une petite partie restauration. Cette collaboration a débouché sur l'achat d'une structure fonctionnelle, facile à monter et réutilisable à diverses occasions
- création pour la 3^{ème} fois d'une cuisine de démonstration des paysannes en collaboration avec Ringier. Cette animation est complémentaire au cahier spécial de *L'illustré* qui sort chaque année à l'occasion du Comptoir suisse. Des recettes y sont présentées et ces mêmes recettes sont ensuite réalisées dans le cadre de la cuisine de démonstration

Un tel exercice « pompier » ne pourrait pas se renouveler chaque année et des synergies ont dû être cherchées. Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2013, le secrétariat des « Magiciens de la terre » sera repris par AGIR qui assurait déjà un certain nombre de tâches de communication et d'animation. Par ailleurs, l'implication de la fédération « Pays de Vaud – Pays de terroirs » a été renforcée et la demande de soutien financier se fait dorénavant par l'intermédiaire de Pays romand – Pays gourmand. En plus de ce changement d'ordre structurel, l'année 2013 sera aussi celle du changement de présidente puisque Mme Martine Meldem remettra son poste lors de l'Assemblée générale du mois de mars. Nous tenons ici à la remercier pour son engagement sans faille en tant que membre du comité (dès 2003) qu'en tant que présidente depuis 2006. C'est Mme Sylvia Amaudruz, présidente des Paysannes vaudoises, qui reprendra cette tâche.

Au cours de l'année sous revue, le comité de l'Association « Les Magiciens de la terre » s'est réuni à trois reprises. Il a notamment traité les points suivants :

- mise en place et décision sur le concept de promotion 2012,
- préparation de l'Assemblée générale,
- comptes 2011 et budget 2012,
- organisation de la présence du Comptoir suisse,
- relations avec le Comptoir suisse,
- avenir de l'association.

3.5 Salon suisse des Goûts et des Terroirs, Bulle

La 13^{ème} édition de ce Salon s'est déroulée du 31 octobre au 4 novembre 2012. Avec 44'000 visiteurs, le succès populaire de la manifestation n'est plus à prouver. Près de 300 exposants provenant de toute la Suisse ont fait découvrir des milliers de produits artisanaux, allant des AOC jusqu'aux créations alléchantes ou inattendues. Par ailleurs, de nombreux invités comme la Région d'Auvergne ou la Régie fédérale des alcools ont animé la manifestation. Enfin, des animations telles que l'Arène gourmande ou les Ateliers du Goût ont connu un franc succès. Depuis 2011, M. Loïc Bardet représente AGORA au comité de l'Association, responsable du salon.

3.6 Brunch à la ferme du 1er août 2012

L'année 2012 a été une année particulière pour le Brunch à la ferme du 1^{er} août puisqu'il s'agissait de la 20^{ème} édition. En effet, c'est le 1^{er} août 1993 qu'a été lancé cet événement de la période estivale désormais incontournable pour la population suisse. Cette édition jubilaire, qui a connu un franc succès auprès des visiteurs, a été l'occasion de diverses rétrospectives dans les médias. Le soleil était également de la partie.

Cette réussite est due en premier lieu à la disponibilité et à l'engagement des familles paysannes dans l'organisation et la préparation de cette journée. Nous tenons à les en remercier chaleureusement.

AGORA assure la coordination au niveau de la Suisse romande. Nous apportons un soutien aux responsables cantonaux, nous assurons le lien avec les médias de la Suisse romande et nous transmettons la liste des Brunchs à la ferme aux personnes intéressées.

En 2012, deux Conseillers fédéraux ont participé à un Brunch à la ferme. Il s'agissait d'Evelyne Widmer-Schlumpf et d'Ueli Maurer, soit tout de même de la Présidente et du Vice-Président de la Confédération. Ils se sont rendus dans leurs cantons respectifs, soit les Grisons et Zurich.

3.7 « Proches de vous. Les paysans suisses »

Sur le plan opérationnel, la campagne de promotion de l'image de l'agriculture s'est déclinée avec les projets en cours. Deux campagnes de spots TV ont été diffusées au printemps et en automne 2012. Un contrôle d'efficacité, fait en fin d'année, a mis en évidence un très bon impact de ces spots auprès de la population, notamment les spots illustrant la vente à la ferme et le bien-être des animaux. Ils seront reconduits pour 2013. Par contre, les spots relatifs à la biodiversité et au paysage ont été moins appréciés et ne seront plus projetés en 2013.

Le stand de foire a été présent à une trentaine de manifestations sur le plan national. Les nouveaux modules, conçus à la fois pour être informatifs et ludiques ont attiré de nombreux visiteurs.

Toujours sur la base des photos du concours 2010, un calendrier 2012 a été édité, objet très demandé.

En janvier 2012, un atelier interne du groupe de travail « Communication » de l'USP a permis d'analyser en détail les projets actuellement conduits dans le cadre de la campagne « Proches de vous, les paysans suisses » et de définir les grands axes de la stratégie de communication 2013-2020. Le bilan montre que beaucoup de projets sont appréciés très positivement, par exemple toute la déclinaison aux couleurs « Edelweiss », le Brunch à la ferme, Ecole à la ferme, sans oublier les projets régionaux. D'autres ont moins de succès, comme Visites d'étables ou le Hof-Theater alémanique.

Dans le cadre d'un sous-groupe de travail, AGORA s'est impliqué dans l'élaboration du concept « Stratégie de la campagne d'image 2013-2020 ». En résumé, cette stratégie a redéfini le public cible sur les jeunes familles de 20 à 39 ans et sur les écoliers et les jeunes de 5 à 19 ans. Au niveau des projets, le sous-groupe en a supprimé quelques-uns, confirmé d'autres et analysé de nouvelles propositions issues de l'atelier précité. Par exemple, il est prévu d'organiser à l'avenir un événement majeur par année pour l'agriculture suisse. Une présence accrue dans les centres

commerciaux, les gares et les festivals musicaux est aussi proposée. Enfin, il est envisagé d'associer davantage les paysannes et les paysans suisses dans les projets de la campagne, en qualité d'ambassadeurs de la profession. Le sous-groupe a aussi proposé une nouvelle organisation de groupe de travail « Communication », avec une séparation plus claire du niveau stratégique et du niveau opérationnel. Sur le plan du budget, il est prévu de maintenir la campagne à un niveau de 4,5 millions de francs par année, en relation avec les fonds propres disponibles (50%). Le nouveau concept sera introduit progressivement dès 2014.

4. Conventions

4.1 Union suisse des paysans

Rien de particulier à signaler en 2012, si ce n'est l'intense collaboration sur les dossiers importants de PA 14-17 et Swissness. Ponctuellement, AGORA examine des demandes particulières qui arrivent à l'USP et qui concernent la Suisse romande. Comme d'habitude, AGORA a traduit et adapté les News hebdomadaires de l'USP et organisé le séminaire romand à fin octobre à Yverdon-les-Bains.

AGORA a participé à plusieurs groupes de travail de l'USP, en particulier :

- au groupe de travail « International » qui a fait un tour d'horizon très exhaustif des discussions en cours à l'OMC et des accords bilatéraux de libre-échange. Le caractère informatif de ce groupe est très utile
- au groupe de travail « Social et main d'œuvre », présidé nouvellement par Mme Liselotte Peter, membre du comité de l'USP qui examine l'actualité dans les dossiers de politique sociale
- au Forum du développement de l'espace rural qui a publié un guide à l'attention des milieux concernés pour expliquer la mise en route et la préparation d'un projet. A noter que les organisations agricoles cantonales s'impliquent de manière très hétérogène dans ces projets
- au groupe de travail « Production animale » qui a examiné plusieurs consultations et suivi le dossier PA 14-17 sous l'angle des détenteurs d'animaux
- au groupe de travail « Aménagement du territoire » qui a surtout suivi les travaux de la 2^{ème} révision de la LAT. Ainsi, en fin d'année, il a pris connaissance du projet préparé par l'Office fédéral du développement territorial.
- au groupe de travail « Modules agriculture et environnement », qui a pris connaissance de l'étude mandatée par l'USP sur la notion « d'économiquement supportable » pour les exigences du module « Constructions rurales ». Il s'avère que, comme cela était prévisible, les exigences de ce module pour les constructions d'étables et de porcheries, n'étaient pas supportables sur le plan financier. Ce constat a été contesté par l'OFAG, l'Office fédéral de l'environnement et les Services cantonaux de l'environnement. Les Services cantonaux de l'agriculture ont accepté le rapport. L'USP a néanmoins publié les conclusions de l'étude sous forme de directives à l'attention des cantons. Le groupe a aussi examiné le module « Sol et érosion » mis en consultation en 2012.

L'USP a procédé à une enquête large sur les questions de main d'œuvre agricole auprès des Chambres d'agriculture et des organisations sectorielles, dans la perspective de la révision du contrat-type de travail.

4.2 Uniterre

Comme indiqué dans le rapport 2011, AGORA n'est plus lié à Uniterre par convention depuis le 31 décembre 2011. Le montant de 10'000 francs n'a donc plus été versé. Cela n'a toutefois pas empêché des échanges ponctuels sur des dossiers comme la PA 14-17 ou la souveraineté alimentaire. AGORA a soutenu Uniterre pour une enquête menée par l'Uni Lausanne auprès des apprentis agricoles de 3^{ème} année sur le thème des besoins en terres. Cette enquête s'est toutefois avérée difficile, vu le refus de nombreux centres de formation de livrer les données nécessaires.

4.3 Chambres d'agriculture de Suisse romande

La révision de cette convention n'a pas été faite et les relations ont été conduites sur la base existante. AGORA a organisé, en collaboration avec la Chambre jurassienne d'agriculture, la traditionnelle rencontre des députés agricoles des Grands Conseils romands.

4.4 AgriTOP

A. Généralités

Durant l'année passée sous revue, nous avons organisé la traditionnelle séance avec le SPAA et une séance élargie aux responsables des services de vulgarisation cantonaux. En effet, le nouveau système d'organisation des cours AgriTOP+ avec les vulgarisations cantonales durant l'hiver 2011-2012 n'a que partiellement fonctionné. Les séances ont confirmé d'une part la bonne application d'AgriTOP en Suisse romande et d'autre part permis d'améliorer la collaboration avec la vulgarisation pour l'hiver 2012-2013. Au niveau national, le Forum AgriTOP permet d'avoir une vue d'ensemble de la mise en œuvre de la solution de branche AgriTOP.

B. Cours de base

A fin 2012, la situation est la suivante

- nombre d'exploitations affiliées : 2405
- nombre d'exploitations inscrites en suspens : 20
- nombre de cours organisés : 4
- nombre d'exploitations dont un collaborateur au moins a suivi le cours de base entre 2002 et 2012 : 2365

Sur la base des affiliés à l'assurance-globale communiqués par les Chambres d'agriculture des cantons de Genève, du Jura et de Neuchâtel, un courrier a été adressé aux exploitations qui n'avaient toujours pas suivi le cours de base. Au total, 348 envois ont été adressés en octobre à ces exploitations. Un certain nombre ont indiqué n'avoir plus de main d'œuvre. Sur la base des inscriptions, 4 cours de base ont été organisés en fin d'année avec 82 participants. Fribourg a aussi envoyé sa liste début 2013 et des cours de base sont prévus ultérieurement. En outre, dans le cadre de l'Ecole de chefs d'exploitations « Arc jurassien », 2 cours de base ont été dispensés à 41 candidats au brevet agricole.

C. Cours agriTOP+

La collaboration avec les Services cantonaux de vulgarisation agricole, dont les modalités avaient été redéfinies en 2011 a été extrêmement positive. En effet, selon les cantons, entre 2 et 5 cours ont été proposés dans les programmes. Entre janvier et avril 2012, AGORA, en collaboration avec le SPAA a organisé 24 cours agri-TOP réunissant 333 participants. Seuls 6 cours ont été annulés, faute d'inscriptions.

Dans le détail, les cours suivants ont été donnés :

- maintenance : tordre le cou aux accidents (3 cours, 57 participants)
- sécurité des enfants à la ferme : 2 cours, 21 participants
- produits phytosanitaires (santé, sécurité, SwissGAP) : 5 cours, 88 participants
- machines sûres, utilisation correcte : 1 cours, 17 participants
- mise en pratique d'AgriTOP pour l'agriculture : 1 cours, 17 participants
- mise en pratique d'AgriTOP pour la viticulture : 1 cours, 12 participants
- sécurité lors de construction et de rénovation : 2 cours, 25 participants
- agir sur le stress en agriculture : 1 cours, 20 participants
- sécurité dans le trafic routier : 2 cours, 17 participants
- sensibilisation à la conduite de véhicule de manutention : 1 cours, 14 participants
- gestes et postures, comment ménager son dos : 1 cours, 11 participants
- manipulation des bovins : 1 cours, 8 participants
- abattage en conditions difficiles : 2 cours, 13 participants
- sécurité chenillette, porte outils viticoles : 1 cours, 18 participants

Compte tenu des réserves disponibles, le principe d'un rabais de fr.100.- par participant aux cours AgriTOP+ a été appliqué. C'est donc un montant de Fr. 37'700.- qui a été redistribué à l'agriculture romande. En contrepartie, AGORA a alimenté la réserve pour Fr. 40'000.- en 2012 avec les excédents de la cotisation de base (Fr. 80.- par exploitation).

En automne, un nouveau programme de cours AgriTOP+, élaboré en collaboration avec les Services de vulgarisation a été adressé à plus de 2'200 exploitations ayant suivi le cours de base. Les inscriptions laissent envisager un volume de cours 2013 identique à 2012.

5. Autres activités

5.1 Agridea

Par son directeur, AGORA a assumé la présidence ad interim d'Agridea en 2012. A ce titre, les nombreuses discussions ont eu lieu avec la nouvelle direction mise en place depuis 2011, notamment pour finaliser un certain nombre de points liés à la réorganisation de l'entreprise. Ainsi, plusieurs règlements internes (personnel, organisation, etc...) ont été acceptés. La répartition des tâches entre le bureau du comité, le comité, l'assemblée des délégués et la direction a été arrêtée. Agridea a entamé les discussions avec l'OFAG sur le nouveau mandat de prestations 2014-2017, lequel se verra amputé de 10% sur le plan financier. Cela va nécessiter de se concentrer sur les tâches publiques essentielles et indispensables au développement de l'agriculture et de l'espace rural, tout en laissant la possibilité de participer aux mandats qui seront ouverts par l'OFAG au travers de la procédure de mise au concours. Un contrat de collaboration avec la Centrale LMZ a été signé sur la création de moyens d'enseignement pour les centres de formation agricole.

Le comité s'est réuni 3 fois, précédé à chaque fois d'une séance de bureau du comité. Il a pris connaissance des comptes positifs de l'exercice 2011 et a été régulièrement informé sur les activités en cours. Il a procédé aux recherches d'un nouveau président et organisé les remplacements au comité. L'assemblée des délégués a élu M. Lorenz Koller, Conseiller d'Etat d'Appenzell et président de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'agriculture (LDK) à la présidence. Au comité, c'est désormais M. Stéphane Teuscher (Prométerre) qui représente l'agriculture romande, en remplacement du directeur d'AGORA, atteint par la limite de mandat

(12 ans). M. Bruno Häller (FR) a remplacé M. Martin Huber en sa qualité de nouveau président du Forum Vulg Suisse. Mme Jeanette Zürcher a été élue à la vice-présidence, à côté de M. Gérald Dayer.

Le Forum Agridea-Vulg Suisse a été consacré au système de connaissances agricoles et a réuni tous les acteurs de ce système pour analyser l'état des lieux, les spécificités de chacun, les collaborations et les synergies existantes et à développer, ainsi que les attentes des uns et des autres. Dans la mesure où ce point ne sera à l'avenir plus traité dans le rapport annuel d'AGORA, voici un extrait des rapports du président sortant devant les délégués :

« L'agriculture d'aujourd'hui doit faire face à de multiples défis. Il s'agit à la fois de mieux préserver les ressources naturelles, menacées par le réchauffement climatique et de développer une production efficiente afin de répondre à un marché plus ouvert demandeur de produits agricoles pour répondre à des besoins croissants, liés notamment à l'évolution démographique. A côté des composantes économiques et écologiques s'ajoute une composante sociale. Celle-ci est trop souvent oubliée. Assumer la production agricole en y intégrant la préservation des ressources naturelles implique une surcharge de travail physique et psychique énorme pour les familles paysannes.

Agridea, dont les compétences dans le domaine des techniques de production et dans le domaine de l'environnement au sens large sont reconnues doit aussi développer les compétences sociales des différents acteurs du système de connaissance agricoles. »

5.2 Conférence des Chefs de service de l'agriculture des cantons romands et du Tessin (CCSAR)

La Conférence s'est réunie à 3 reprises en 2012. Elle est désormais présidée par M. Giovanni Antognini, chef du service de l'agriculture du canton du Tessin. Là aussi, le dossier « Politique agricole 2014-2017 » a été beaucoup discuté, les cantons mettant en évidence une plus grande complication dans l'application du nouveau système de paiements directs prévus. Les échanges d'informations ont porté sur les projets de développement régionaux, sur la promotion de l'agriculture biologique, sur l'organisation des contrôles sur les exploitations agricoles, sur les possibilités d'échanges de collaborateurs entre cantons et sur la mise en place difficile, compliquée et coûteuse de la banque de données centralisée ASA par l'OFAG. AGORA a informé les chefs de service sur plusieurs projets en cours comme la traduction en français de l'ouvrage; le droit foncier rural ou l'évolution du « Déclic ».

Lors de la séance d'octobre, les participants ont visité l'entreprise maraîchère Stoll Frères, à Yverdon-les-Bains, l'une des, si ce n'est la plus importante de Suisse.

5.3 Agro Marketing Suisse (AMS)

Les nouveaux spots TV faisant appel à des cuisiniers réputés pour promouvoir les produits estampillés « Suisse Garantie » ont permis une bonne promotion et ont remplacé la série précédente de 2011 dont l'impact avait été relativement faible. Comme d'habitude, AMS a assuré la présence de l'agriculture et des entreprises agro-alimentaires suisses à la Semaine verte internationale de Berlin, manifestation toujours très prisée du public et des politiciens. Petite particularité : l'invité d'honneur 2012 sur le stand suisse était la Principauté du Liechtenstein. AMS a participé aux principales foires nationales, dont le Comptoir suisse à Lausanne. L'organisation s'est intéressée à la présence de l'agriculture à l'Exposition universelle qui aura lieu à Milan en 2015 où le pavillon suisse thématise l'alimentation durable. Il est souhaité que AMS puisse y placer son Restaurant qui ne propose que des menus à base de produits indigènes. Concernant Suisse Garantie, AMS a eu la désagréable surprise d'apprendre que Migros allait renoncer à l'utilisation de cette marque de provenance, par ailleurs plus utilisée pour

les fruits et légumes. Suite aux nombreuses réactions, Migros est finalement revenue partiellement en arrière.

Outre la vice-présidence, AGORA procède aussi à la vérification interne des comptes d'AMS.

5.4 Autres activités

En 2012, AGORA :

- a adhéré et signé la Charte Stratégie qualité mise en place par l'OFAG, en compagnie de plus de 100 organisations et entreprises du secteur agro-alimentaire et des consommateurs. Ce document a pour objectif de permettre à l'agriculture et à la filière alimentaire suisse de consolider et développer le leadership en matière de qualité et d'intensifier la présence des produits suisses sur les marchés, tout en créant de la valeur ajoutée pour tous. Pour l'heure, cette stratégie reste sur le papier et peine à se concrétiser. Au contraire, le comportement de certains signataires, notamment de transformateurs vis-à-vis des producteurs (par exemple dans le secteur laitier) va à l'encontre des objectifs et des lignes directrices de la Charte.
- a présenté un exposé lors de la Journée de la Société suisse de droit agraire consacrée à la problématique de l'imposition nouvelle des terrains en zone à bâtir, suite à une décision du Tribunal fédéral de 2011. Pour l'heure, à l'exception de Fribourg, ce sujet touche relativement peu les cantons romands.

6. Mandats et Secrétariats

6.1 PIOCH

En 2012, le comité s'est réuni à quatre reprises pour des séances ordinaires. Au printemps une séance a été organisée avec les responsables des paiements directs des services cantonaux d'agriculture, ceci en vue de faire le point sur les règles PER de la prochaine campagne. En outre, la PIOCH a traité les objets suivants :

- Comme chaque année, la PIOCH a édicté les règles PER pour la prochaine campagne. Ces règles ont ensuite été soumises aux services cantonaux d'agriculture pour approbation.
- La PIOCH a élaboré des prises de position concernant les modifications de l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) ainsi que le module 8 sur les instructions concernant l'emploi de produits de méthanisation dans le cadre de Suisse-Bilan.
- Les membres de la PIOCH se sont préparés à une éventuelle attribution des contrôles officiels dans leurs cantons respectifs, ainsi qu'à l'organisation concernant la formation de leur personnel comme assistant officiel pour effectuer ces contrôles.
- La PIOCH a pris position concernant les directives techniques pour les contrôles officiels dans la production primaire dans les unités d'élevage et les manuels et rapports de contrôle.
- La PIOCH a pris part au groupe de travail de l'OFAG concernant la protection du sol. Elle a par la suite pris position concernant le projet du module «Protection des sols dans l'agriculture».
- Les membres de la PIOCH ont représenté l'organisation au sein de divers groupes de travail à l'OFAG pour élaborer les propositions concernant les changements des paiements directs de la politique agricole 14-17.

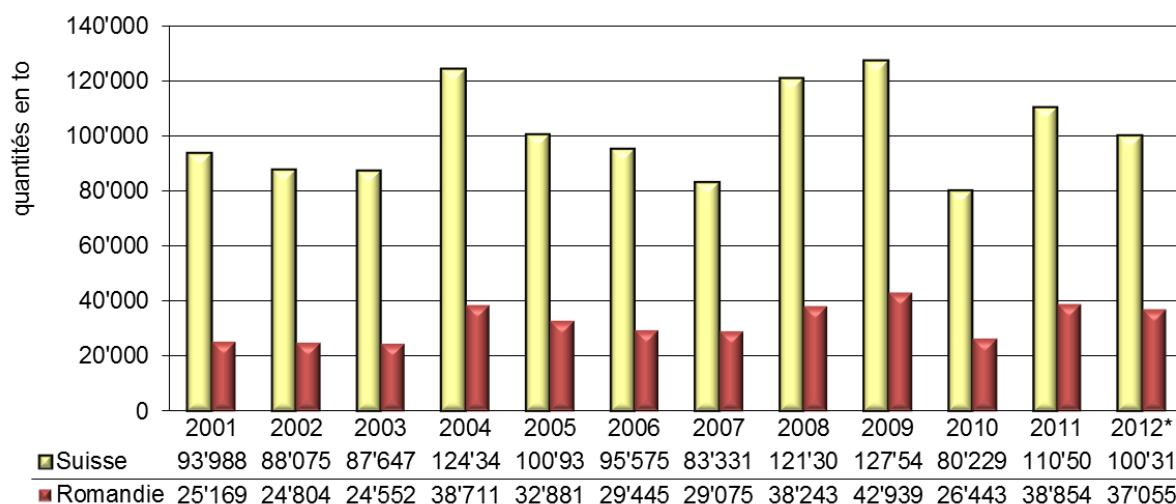
6.2 IP-Suisse, Lausanne

Les investissements dans notre marque, la coccinelle, porte ses fruits ! La coccinelle est devenue un symbole que l'on reconnaît et respecte. Elle est garante d'une production durable et soutient la biodiversité. Notre marque nous a permis d'avoir le fondement sur lequel nous pouvons construire.

Notre Association romande s'est régulièrement réunie (à 4 reprises), afin de traiter les affaires courantes, ainsi que de définir la stratégie à suivre dans un marché en constante évolution. La production de l'année écoulée s'est déroulée en dent de scie. Dans le secteur des céréales, nous avons subi les influences des changements climatiques durant quasi toute la campagne. Tandis que dans le secteur carné, ainsi que pour d'autres secteurs, nous pouvons qualifier l'année écoulée de satisfaisante.

Nous sommes toujours à la recherche d'agriculteurs qui sont prêts à répondre à la demande croissante du marché, en particulier pour les blés panifiables, où la production pourrait augmenter de 20'000to.

Evolution de la production de céréales panifiables IPS



* 2012 = sans livraisons tardives (estimation à 1500to)

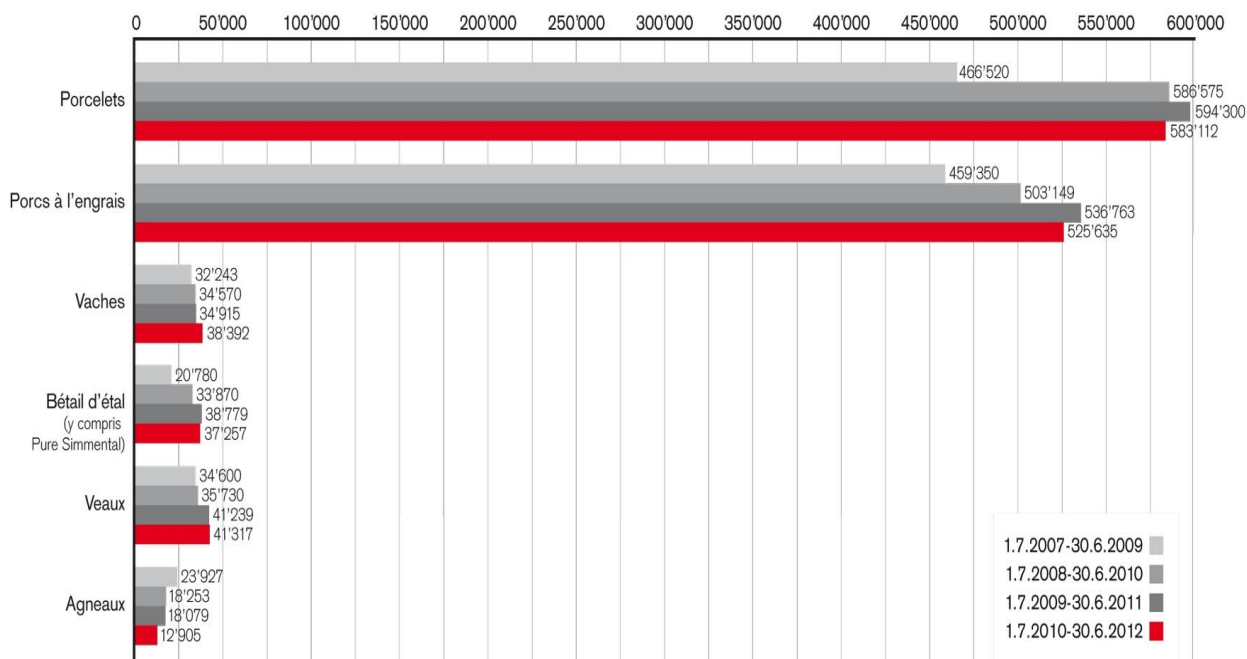
Stabilisation du marché des porcs sous label

La production de l'année écoulée se situe légèrement en dessous de celle de l'année précédente. Durant la même période, les exportations de viande de porcs ont sensiblement augmenté. Par ailleurs, les nouveaux producteurs intéressés ont été mis sur une liste d'attente.

En ce qui concerne la viande de bœuf, le marché a connu de légères difficultés d'écoulement en début d'exercice, malgré d'excellente qualité des carcasses. Durant la 2ème moitié de l'exercice, nous avons enregistré une forte augmentation d'exploitations intéressées par l'engraissement de gros bétail. Actuellement, les nouvelles admissions sont mises sur liste d'attente. Le marché sous label ne doit pas être surchargé par une offre excédentaire.

Ci-dessous, l'évolution de la production indigène d'animaux de boucherie sous label:

Nombre d'animaux produits



6.3 FPVS

Après une année de présidence *ad intérim*, M. Christian Dutruy a été officiellement élu président lors de l'assemblée générale du 22 février 2012. Par ailleurs, M. Andréas Meier a été nommé vice-président lors de l'assemblée du comité du 31 octobre 2012.

Au cours de cette unique séance de l'année, le comité de la Fédération des pépiniéristes-viticulteurs suisses a notamment abordé les points suivants :

- le comité a pris connaissance de l'évolution du dossier de la certification. Il s'est notamment montré satisfait du résultat de l'analyse virologique des parcelles P1 qui sont toutes absolument saines
- le comité a pris position sur la révision de l'Ordonnance sur la protection des plantes. Il a notamment salué la modification de l'art. 26. En effet, jusqu'à maintenant, les pépiniéristes étaient les seuls à supporter les conséquences de l'introduction d'une zone protégée contre la flavescence dorée. La nouvelle réglementation met dorénavant les revendeurs ainsi que les vigneron devant leurs responsabilités
- le comité a pris position sur le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation ainsi que la révision de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) y relative. Sans remettre en cause le bien-fondé du Protocole ainsi que son adoption par la Confédération, le comité a exprimé sa détermination à ce que le processus ne représente pas une manière indirecte d'augmenter les coûts et les tâches administratives
- le comité a fait part de son inquiétude face à la situation économique des vignerons suisses qui sont les principaux clients des membres de la FPVS. Il s'est, par ailleurs, intéressé à la problématique du matériel importé et souhaiterait que les services phytosanitaires cantonaux soient plus attentifs au contrôle qualitatif de cette marchandise
- le président et le secrétaire ont eu le plaisir d'accueillir le bureau exécutif du CIP le 14 juin 2012 à Changins. Une séance de travail a été suivie d'une présentation d'ACW, d'une dégustation technique, d'un petit tour en Lavaux et d'une visite du domaine de Caudoz

Les hôtes se sont montrés très heureux de leur séjour et étaient surtout contents du retour de la FPVS au sein du CIP

Au niveau opérationnel, le secrétariat de la FPVS a coordonné l'utilisation de la machine de traitement à l'eau chaude. Enfin, en collaboration avec les sections régionales, le secrétariat a publié, à quatre reprises, une enquête sur le marché des plants de vigne. Ces enquêtes sont utiles pour garantir un approvisionnement entre collègues, ainsi que pour faire un état de la situation du marché.

6.4 VITIPLANT

Le comité technique de *VITIPLANT* s'est réuni à une reprise en 2012, le 31 octobre. Il a notamment traité les points suivants :

- le comité technique de *VITIPLANT* a pris connaissance des résultats de contrôle visuels relatifs au passeport phytosanitaire et à la certification. De plus, il a appris avec plaisir que la première campagne d'analyse des plantes P1 s'était très bien déroulée et que toutes les plantes se sont révélées exemptes de viroses. La bonne collaboration entre les propriétaires des parcelles P1, ACW, l'OFAG et *VITIPLANT* a été saluée
- Dans la foulée, le comité technique a discuté de la suite des événements, soit l'analyse virologique des plantes P2. Cette fois-ci, l'analyse systématique de chaque plante n'est plus demandée mais un échantillon de 5% des plantes de chaque parcelle seront prélevées et testées en laboratoire. Ceci devrait, dans la mesure du possible, avoir lieu durant l'année 2013
- le comité technique s'est penché sur la question de la diffusion des nouveaux cépages d'ACW, notamment de l'IRAC 2091. Il s'agit de déterminer si sa multiplication doit être réservée à la filière de certification ou si la filière standard serait également autorisée. La question sera tranchée durant l'année 2013
- par l'intermédiaire de Christian Dutruy et d'Andréas Meier, le comité technique a participé à la rencontre annuelle du Forum vitivinicole suisse. Ce forum est une structure légère permettant une bonne interaction avec le monde scientifique

La formation continue des contrôleurs est toujours un point important pour *VITIPLANT*. Cette année, la journée a été organisée en collaboration avec ACW le 20 juin dernier et avait pour thème le prélèvement des échantillons en vue des analyses en laboratoire. Une partie explicative a eu lieu le matin puis les contrôleurs ont eu l'occasion de pratiquer la chose à échelle 1:1 l'après-midi. Merci à la Société des pépiniéristes-viticulteurs neuchâtelois pour la mise à disposition de sa parcelle P1.

Enfin, l'année 2012 a été l'occasion d'une grande action de communication puisque *VITIPLANT* a été partenaire de la journée viticole d'AGROVINA. Celle-ci, qui a eu lieu le 25 janvier dernier, a permis de bien expliquer les enjeux de la certification à un public viticulteur. Une présentation scientifique, technique et administrative de la démarche a été effectuée en collaboration avec ACW. Ceci a débouché sur plusieurs parutions dans les médias. Par ailleurs, un article a également été diffusé au mois de décembre dans l'AGRI pour annoncer l'excellent état sanitaire des parcelles P1.

6.5 CiT

La Commission intercantonale Terroir (CiT), composée de représentants des marques régionales des spécialités de terroir de la Suisse romande, de la Fédération romande des consommateurs (FRC) et de Gastrosuisse, est en charge des lignes directrices des produits du Terroir. AGORA assure la présidence et le secrétariat de cette commission.

Au cours de l'année 2012, plusieurs éléments importants sont à signaler pour la CiT :

- la collaboration avec Pays romand – Pays gourmand s'est intensifiée en 2012 et les possibilités de synergies sont recherchées autant que possible.

- la collaboration avec IG-Regionalprodukte concernant l'établissement de lignes directrices communes pour l'ensemble de la Suisse en ce qui concerne les produits du terroir continue. Les discussions ont bien avancé durant l'année 2012 et l'objectif d'un accord en 2013 avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014 est toujours réaliste.
- les parcs naturels régionaux comprennent également un volet « produits » qui s'étoffe quasiment en permanence. Grâce à sa participation au groupe consultatif national du label Parc Produit, la CiT est bien au courant du dossier. Par ailleurs, une séance consacrée à la collaboration entre les marques et les parcs de l'Arc jurassien a eu lieu au mois de décembre. Enfin, une telle rencontre au niveau romand est prévue début 2013.
- suite à la décision du canton de Genève d'adhérer à la CiT au 1^{er} janvier 2012, les discussions ont eu lieu durant l'année concernant les éventuelles adaptations des produits. Ceci n'est pas encore terminé et continuera durant l'année 2013.
- la CiT s'est mise d'accord sur une démarche homogène et un formulaire-type pour le test organoleptique. Chaque marque est cependant libre d'organiser ses propres tests à condition qu'elle respecte ce socle commun.

6.6 Pays romand – Pays gourmand (PR-PG)

AGORA a obtenu dès le 1er janvier 2012 le mandat du secrétariat de la Fédération de la Fédération Pays romand – Pays gourmand (PR-PG), qui regroupe les marques des produits du terroir des cantons romands et du Jura bernois. Cette fédération a pour buts de promouvoir les produits du terroir romand ainsi que de coordonner les mesures de promotion réalisées par les marques romandes. Elle est en outre l'intermédiaire entre les marques régionales et l'OFAG, qui cofinance en partie les mesures de promotion : le secrétariat se charge de l'élaboration de la demande de financement ainsi que des rapports d'activité et financiers destinés à l'OFAG. Finalement, le secrétariat de PR-PG représente les marques régionales au sein de la plateforme IG-Regionalprodukte, dont les membres sont les marques suprarégionales de toute la Suisse : alpinavera, Culinarium, Das Beste der Region et Pays romand – Pays gourmand.

PR-PG est composé d'un comité formé par les représentants des marques régionales des produits du terroir romands et d'un président – M. Luc Barthassat. Le secrétariat convoque le comité plusieurs fois par année et anime les séances.

Le deuxième organe de la fédération est l'Assemblée des délégués, formée par les délégués des marques régionales. Elle se réunit deux fois par année, une fois au printemps pour valider le rapport financier et d'activités de l'année précédente, et une fois en automne, pour approuver le programme d'activité et le budget de l'année suivante.

Au cours de l'année 2012, plusieurs éléments importants sont à signaler concernant PR-PG :

- une meilleure harmonisation a pu être constatée au niveau de la communication des marques régionales romandes, en particulier grâce à la réalisation d'une charte graphique concernant l'application de la signature commune, logo de la fédération.
- de nouveaux outils de communication ont été développés pour les foires et manifestations suprarégionales, il s'agit de 7 « totems » qui servent à représenter l'ensemble des membres de la fédération.
- le travail de mise à jour du site de PR-PG, qui comprend les fiches de produits, producteurs et points de vente de toute la Suisse romande, s'est poursuivi. La majorité des sites des marques régionales sont synchronisés au site de la fédération.
- le comité de PR-PG a élaboré une stratégie marketing et organisationnelle pour la période 2013-2016
- une plus grande rigueur a pu être observée dans la tenue de la comptabilité. Des améliorations restent à réaliser au niveau des décomptes intermédiaires des marques.

- concernant la collaboration avec les autres marques suprarégionales, l'accent a été mis en 2012 sur l'élaboration de lignes directrices pour les produits du terroir qui soient communes à toutes les marques régionales de Suisse ainsi qu'aux produits des parcs naturels. La finalisation des lignes directrices nationales est prévue pour fin 2013.

6.7 ASSAF-Suisse

Membres

Fin 2012, l'ASSAF-Suisse comptait vingt organisations cantonales, cinq organisations régionales, dix-huit associations professionnelles nationales, sept entreprises, 18 membres individuels et les départements de l'économie des cantons de Vaud et Jura. Pour la fin de l'année 2012, deux membres individuels ont donné leur démission de même qu'une entreprise. Celle-ci n'était pas active dans le secteur agroalimentaire. En septembre l'organisation cantonale agricole soleuroise nous a fait part de sa démission pour 2013. Elle estime que l'ALEA est définitivement abandonné. Cette évolution a conduit le comité à entreprendre une réflexion sur l'avenir de l'ASSAF.

Comité et secrétariat

Le comité de l'ASSAF s'est réuni pour traiter les affaires courantes, définir les actions de communication et prendre position sur les différents sujets d'actualité. Il a aussi suivi l'étude réalisée par M. Julian Theuss portant sur les conséquences du libre-échange sur le marché du fromage.

En octobre 2012, le comité de l'ASSAF a entamé une réflexion sur l'avenir de notre organisation. Il a établi une analyse politique du projet ALEA dans laquelle il apparaît que ce projet n'est malgré tout pas encore définitivement abandonné par le Conseil fédéral et l'administration (sec et OFAG). Le comité a élaboré des variantes pour l'avenir de l'ASSAF et a décidé de consulter tous les membres. Cette consultation sera conduite début 2013.

Travail politique

Objets parlementaires

L'ASSAF a suivi de manière attentive les différents objets parlementaires portant sur l'accord de libre-échange agricole. Seul ou en collaboration avec l'Union suisse des paysans, nous avons entrepris des actions de communication pour les parlementaires. Nous avons, au fil de l'année, vu apparaître différentes interventions parlementaires revendiquant le libre-échange sectoriel comme alternative au projet ALEA. Nous revenons ci-après sur les objets qui ont marqué le travail politique de 2012.

Le 7 mars 2012, le Conseil des Etats s'est prononcé sur les objets parlementaires 11.3464 (Favre) « Bilatérales III sans libre-échange agricole », 10.3473 (Joder) « Rupture des négociations sur un accord de libre-échange, agroalimentaire avec l'UE » et 10.3818 (Darbellay) « Accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire - Suspendre les négociations avec l'UE ». Le Conseil des Etats a rejeté la motion Favre « Bilatérales III sans libre-échange agricole » par 28 contre 11 voix. La motion Joder « Rupture des négociations sur un accord de libre-échange, agroalimentaire avec l'UE » a également été rejetée par 29 contre 10 voix. Ces deux motions avaient passé la rampe du Conseil national au courant de l'année 2011. La motion Darbellay « Accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire - Suspendre les négociations avec l'UE » a quant à elle été acceptée par 26 voix contre 16. Cette motion est ainsi le premier objet parlementaire, adopté par les deux Conseils, demandant l'arrêt des négociations pour un ALEA.

Le 15 mars 2012, le Conseiller national Rudolf Joder a déposé une motion qui demande l'exclusion du dossier agricole de la feuille de route fixant la position sur la suite à donner aux négociations bilatérales avec l'UE. Cette motion est devenue nécessaire car cette feuille de route du Conseil fédéral englobe le secteur agroalimentaire.

Le 26 septembre 2012, le Conseil national a rejeté une motion du Conseil des Etats (Mo CER-E 12.3014), qui demandait au Conseil fédéral de dresser un état des lieux des négociations de l'accord de libre-échange avec l'UE dans le secteur agroalimentaire et de présenter d'autres approches possibles en vue d'une ouverture contrôlée du marché. Fait réjouissant, à cette même date, le Conseil national a accepté par 88 voix contre 78 l'initiative cantonale vaudoise intitulée « Accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire – Rupture ».

Le Conseil national a également traité le 26 septembre 2012 la motion 12.3665 « marché laitier » émanant de la CER-CN. Cette motion demande d'analyser de manière approfondie l'option de l'ouverture sectorielle réciproque avec l'UE pour l'ensemble des produits laitiers. Cette motion a malheureusement été acceptée par le Conseil national par 101 contre 71 voix. Le Conseil des Etats devra corriger le tir en 2013.

La motion 12.3666 « Système d'importation de la viande », qui demandait au Conseil fédéral de déterminer s'il y a lieu de préparer et d'engager, sur la base de la clause évolutive de l'accord agricole, des négociations avec l'UE relatives à une ouverture partielle préférentielle des marchés dans le domaine de la viande, a été refusée par 85 contre 76 voix.

Feuille de route des négociations avec l'UE

Début 2012, le Conseil fédéral a publié dans une « feuille de route » l'approche globale pour les accords bilatéraux avec l'UE. Cette feuille de route inclut le secteur agroalimentaire. Le Conseil fédéral a conduit une consultation dans un cercle très restreint sur les principes définis dans cette feuille de route. En juin 2012, les propositions de la feuille de route ont été transmises au Président de la Commission européenne. Fin 2012, la Commission européenne a transmis une réponse peu favorable au Conseil fédéral. Avant toute nouvelle négociation, aussi dans le domaine de l'électricité, l'UE veut clarifier le cadre horizontal des relations bilatérales. Elle insiste sur l'évolution dynamique de la législation permettant de maintenir une homogénéité du droit, notamment pour le marché intérieur. D'autre part, l'UE souligne la nécessité de mettre en place des mécanismes internationaux de surveillance et de contrôle judiciaire pour l'arbitrage des accords. Une percée rapide dans ce dossier n'est ainsi pas en vue.

Etude du marché du fromage : 5 ans après

Nous avons mandaté une étude sur le marché du fromage 5 ans après l'ouverture des frontières envers l'UE. Celle-ci a été réalisée par M. Julian Theuss dans le cadre de son travail de bachelor à la HES en économie d'Olten. Ce travail a confirmé certaines craintes. Depuis l'introduction du libre-marché en 2007, le bilan du commerce extérieur du fromage s'est péjoré. Ceci est valable autant pour les quantités que pour la valeur de la marchandise. Les exportations de fromages ont augmenté de 5'845 tonnes alors que les importations se sont accrues de 11'730 tonnes. L'analyse basée sur la valeur de la marchandise montre une forte diminution (frs 9'786.-/tonne en 2007 contre Frs 7'760.-/tonne en 2011). Les producteurs suisses ont ainsi perdu des parts de marché en Suisse par rapport à la concurrence issue de l'UE. Pour les yogourts, la situation est similaire. La part relative des producteurs indigènes au marché suisse a baissé de 6.5% entre 2005 et aujourd'hui.

Dans la synthèse, l'étude révèle que la situation actuelle du marché des produits agricoles ne peut en aucun cas être considérée comme entièrement protectionniste. Pour se positionner, dans un marché plus ouvert, l'auteur a recommandé une stratégie de différenciation, qu'il juge cependant difficile à mettre en œuvre pour des produits de première nécessité.

Communication

ASSAF-Suisse a poursuivi le travail de communication par la publication de communiqués de presse sur des sujets d'actualité. En 2012, 11 communiqués ont été largement diffusés dans la presse agricole et non-agricole.

L'ASSAF-Suisse a pu se présenter gratuitement dans une édition spéciale du Swiss Know How Magazine dévolue au secteur agroalimentaire. Cette revue, tirée à 5'000 exemplaires, est présente notamment dans les ambassades suisses.

L'exploitation du site internet *www.assaf-suisse.ch* a permis de mettre à disposition du public les études, les informations d'actualité et nos arguments. Le Président, les membres du comité et le secrétaire ont encore eu l'occasion de présenter les arguments contre l'ALEA dans le cadre d'interviews dans les médias et d'interventions dans des assemblées générales. Des présentations sur l'évolution du dossier et l'ouverture sectorielle discutée au Parlement ont également été réalisées pour certains de nos membres.

Voyage à Bruxelles

En janvier 2012, une délégation de l'ASSAF a participé à un voyage à Bruxelles organisé par AGORA et Agridea. Ce voyage a permis des échanges avec des représentants de la DG Agri de la Commission européenne, de lobbyistes du COPA-COGECA ainsi qu'avec la mission Suisse. Au cours de ce voyage, nous avons pu constater que pour l'UE, le libre-échange agricole avec la Suisse n'est plus un thème d'actualité. L'ambassadeur M. Jacques De Wattewille a semblé pessimiste sur la mise en place d'un ALEA tel que prévu initialement par le Conseil fédéral. La mission Suisse semble être plus préoccupée à résoudre les problèmes institutionnels des relations CH- UE. Toutefois, un collaborateur de l'OFAG, M. Michael Würzner, est détaché à la mission Suisse pour les affaires agricoles. Celui-ci s'occupe cependant principalement de la gestion des accords existants.

Programme d'activité pour 2013

Outre le travail sur les sujets liés à l'actualité difficilement prévisible, ASSAF-Suisse s'attèlera aux activités suivantes :

- Consultation des membres au sujet de l'avenir de l'ASSAF-suisse.
- Redéfinition des objectifs de l'organisation suite à la consultation des membres.
- Suivi des décisions parlementaires à l'aide des données récoltées dans le profil smartvote des candidats aux élections.
- Projet de communication sur la sécurité alimentaire.
- Etudes portant sur les conséquences de la libéralisation, sur les mesures et stratégies envisageables pour les producteurs suisses.

6.8 Le déclic

L'année 2012 a vu une augmentation du nombre d'appels à 16 (7 en 2011). Le comité s'est réuni 2 fois, consacrant l'essentiel des discussions à travailler à un concept élargi. Une journée a été consacrée à une rencontre avec le RESA 39 (Réseau social agricole du Département du Jura), une structure qui s'investit dans l'écoute et l'accompagnement social de familles paysannes en difficultés, avec l'aide de permanents et de bénévoles formés. Sur cette base, Agridea, en collaboration avec AGORA, a développé un concept prévoyant d'offrir une écoute et un accompagnement, avec la mise sur pied d'un dispositif d'intervention et de prévention en Suisse romande sur une base intercantonale en s'appuyant sur l'expérience. Ce projet a été présenté à la Conférence des directeurs des Chambres d'agriculture de Suisse qui s'est clairement prononcée contre, estimant que dans le domaine social, les familles paysannes pouvaient faire appel à des structures existantes. Par contre, il a été accueilli favorablement par les chefs des Services de l'agriculture romands qui ont estimé que les problèmes sociaux étaient une réalité et devaient être mieux pris en compte. A cette occasion, il a été rendu attentif à une structure intéressante mise en place dans le canton de Berne qui pourrait être reprise en Suisse romande. En parallèle, des discussions avec l'OFAG ont indiqué une ouverture pour élaborer un concept national « d'aide sociale » à l'agriculture. Un projet dans ce sens et basé sur des expériences en cours sera déposé à l'OFAG début 2013.

En 2012, Agridea a organisé les traditionnelles journées de formation et de supervision. La promotion s'est concentrée sur des annonces régulières dans AGRI.

6.9 Tourisme-rural.ch

Le comité s'est réuni 4 fois en 2012. A fin mai, Mme Nicole Houriet a quitté le secrétariat, mais elle a encore assumé un certain nombre de tâches sous forme de mandat jusqu'à la fin de l'année. Les activités administratives ont été faites par Mme Séverine Scott Tschuente pour une activité à 50%. Ce changement est lié à la collaboration accrue de tourisme-rural.ch avec l'association Agrotourisme.ch. Celle-ci est en effet au bénéfice du soutien financier de l'OFAG au titre de la promotion des ventes. Toutes les actions de promotion (participation à des foires, Internet, flyers, etc...) sont désormais gérées sur le plan national. Agrotourisme.ch a mis en œuvre des collaborations renforcées avec Suisse Tourisme et avec Suisse Mobile, préparé un concept Marketing élargi et étudié un système de réservation centralisé.

Durant l'année, tourisme-rural.ch a décidé d'intégrer définitivement l'organisation nationale au 1^{er} janvier 2014. D'ici là, un contrat de collaboration réglera les activités en cours et futures, avec comme objectif de faire évoluer le secrétariat actuel vers une antenne romande d'Agrotourisme.ch

6.10 Swiss Beef Romandie

AGORA a assumé la gestion administrative du secrétariat de cette organisation avec les tâches habituelles (correspondance, assemblée générale et comptes). Parmi les principales activités de l'organisation, on peut citer les négociations avec Micarna concernant les conditions d'achat du bétail d'étable, une sortie pour visiter des exploitations d'engraissement en Suisse allemande et le désormais traditionnel Swiss Beef Barbecue qui rencontre toujours un vif succès.

6.11 Autres mandats

a) AIASR

Au mois de mai 2012, AGORA et l'AIASR se sont mis d'accord sur un contrat de collaboration portant sur la gestion administrative du secrétariat de l'AIASR qui compte environ 300 membres. Il s'agit de la gestion du fichier des membres, de l'envoi d'environ 3 courriers d'information par année aux membres, de la gestion des convocations à l'AG ainsi que de la facturation des cotisations.

Au niveau de la vie de l'association, l'année 2012 a été celle de plusieurs changements puisque M. Danilo Christen a succédé à M. Christian Keimer à la présidence. Par ailleurs, il a été décidé de résilier les différentes commissions thématiques. Ainsi, la promotion professionnelle sera dans les mains du comité en collaboration avec l'ASIAT alors que la commission romande des fumures volera désormais de ses propres ailes.

b) AMASR

Durant l'année écoulée, un contrat de collaboration a été signé entre l'AMASR et AGORA, portant sur la reprise du secrétariat administratif et de la comptabilité. L'AMASR compte plus de 1'300 membres et est présidée par M. Freddy Coppex, de Vouvry (VS). En 2012, les activités ont porté principalement sur la mise à jour du fichier, sur le bouclage des comptes 2011, sur l'organisation de la cérémonie de remise des diplômes des brevets et maîtrises et sur la préparation de l'assemblée générale de décembre.

Le premier bilan de cette nouvelle collaboration fait en fin d'année a été jugé très positif par les deux parties.

c) Maison du Paysan

AGORA assume désormais la présidence de l'Association de la Maison du Paysan. En 2012, les statuts ont été revus, limitant la propriété des parts financières aux seuls locataires actuels et à l'USP. D'importants travaux d'entretien ont été faits, afin de permettre l'arrivée, en octobre, du secteur « Assurances » de Prométerre, arrivée qui compense les départs de l'ASS à Moudon et de l'OIC, ailleurs à Lausanne.

7. FORMATION PROFESSIONNELLE

7.1 Réforme de la formation professionnelle supérieure

La réforme de la formation professionnelle supérieure fait suite à l'introduction d'un CFC pour les six professions du champ professionnel de l'agriculture. Cet important dossier, lancé en 2007 déjà, a connu des étapes décisives en 2012 :

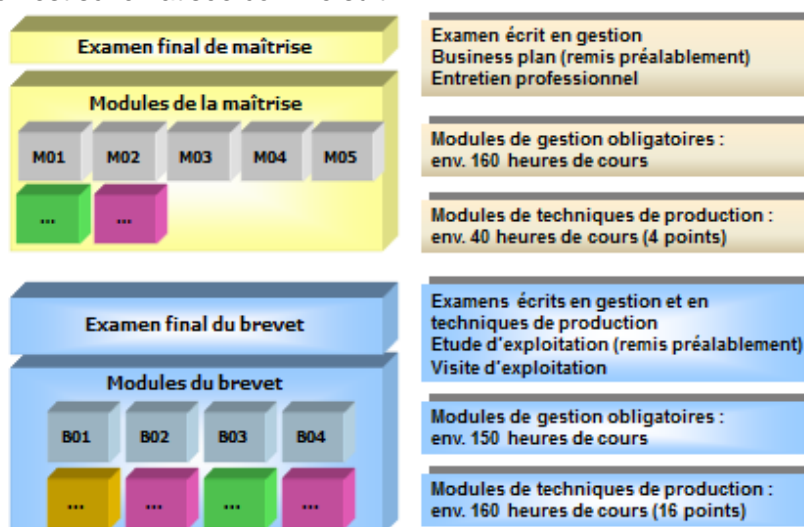
- Mise en consultation du dossier auprès des organisations responsables de janvier à mars. A ce niveau, AGORA a salué la réforme, tout en relevant un certain nombre de points de détail sur les aspects opérationnels, sur l'âge des candidats et sur les dispositions transitoires
- Finalisation de la rédaction des règlements brevet et maîtrise et approbation par le comité d'AgriAliForm
- Remise des règlements, des directives et des modules pour approbation à l'OFFT (Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI dès le 1.1.2013)

Les objectifs visés par la refonte de la formation supérieure sont les suivants :

- Regrouper toutes les professions du champ professionnel de l'agriculture sous un règlement commun pour le brevet et la maîtrise, en intégrant la profession de paysanne au niveau de la maîtrise et en conservant à chaque profession son profil spécifique
- Renforcer la gestion au niveau du brevet et introduire un examen final permettant d'alléger celui de la maîtrise
- Conserver un haut niveau de compétences dans les branches techniques spécifiques aux différentes professions, en donnant aux candidats la possibilité d'élargir leurs connaissances par l'obtention de compétences dans des branches secondaires

Les travaux du groupe de travail, composé de représentants de toutes les organisations membres d'AgriAliForm, ont débouché sur la structure de formation suivante :

- Formation supérieure divisée en deux niveaux : brevet et maîtrise pour chacune des professions
- Les modules de gestion (quatre modules au brevet, cinq à la maîtrise) sont identiques pour tout le champ professionnel et obligatoires pour tous les candidats
- Les modules de techniques de production et de prestations donnent des points en fonction de leur volume et de leur importance pour la profession visée; ils sont divisés en deux catégories : les modules nécessitant des connaissances préalables de niveau CFC et des modules sans connaissances préalables requises. 16 points doivent être acquis au brevet, 20 points à la maîtrise (y compris les points déjà acquis au brevet)
- La formation est schématisée comme suit :



Concrètement, cela signifie au niveau de l'examen final :

- 4 épreuves au brevet : une épreuve commune en gestion, une épreuve spécifique par profession en techniques de production, la rédaction d'une étude d'exploitation suivie de la visite d'exploitation
- 3 épreuves à la maîtrise : une épreuve commune en gestion, la rédaction d'un business plan et un entretien sur la base du business plan

Au niveau des organes, une commission chargée de l'assurance qualité, nommée par le comité d'AgriAliForm et composée de représentants des différentes organisations, supervise la mise en œuvre des examens de brevet et de maîtrise et prend toutes les décisions stratégiques. Pour le travail opérationnel dans les différentes régions, la commission AQ est secondée par des directions d'examens. En Suisse romande, deux directions d'examen sont en cours de constitution, une pour les agriculteurs et les paysannes, l'autre pour les branches spéciales. Les secrétariats des directions d'examen seront assurés par AGORA.

7.2 Commission AQ des examens de maîtrise agricole

Commission et secrétariat

La Commission s'est réunie pour cinq séances, lors desquelles elle a traité les points suivants:

- coordination de l'offre modulaire des écoles d'agriculture de Suisse romande
- organisation et conduite de 511 évaluations de modules au niveau brevet et de 148 évaluations de modules au niveau maîtrise
- organisation et conduite de l'examen final de maîtrise pour 18 candidats
- participation aux travaux d'AgriAliForm relatifs à la révision de la formation professionnelle supérieure, prise de position sur la mise en consultation des règlements, nomination de deux délégués à la commission assurance qualité

Le 20 mars, la Commission de maîtrise et la Commission d'AGORA pour le CFC agricole se sont réunies afin d'échanger sur les premières expériences en matière de formation initiale dans le champ professionnel de l'agriculture ainsi que sur la révision de la formation supérieure.

Les 5 et 6 juin, une délégation de la Commission a participé à la séance de coordination AGORA-USP relative aux brevets et maîtrises agricoles. Outre les travaux de coordination et d'actualisation courants, cette séance a permis de faire le point sur l'avancement des travaux de révision et de débattre la mise en œuvre des règlements de formation professionnelle supérieure dès l'automne 2013.

Le 12 décembre, la Commission a nommé Philippe Bise et Thierry Gallandat comme représentants d'AGORA au sein de la nouvelle Commission AQ nationale. A noter que Pierre-André Odiet assure la présidence de cette commission.

Brevet agricole

14 modules ont été offerts sur trois sites, à savoir l'Ecole de chefs d'exploitation de l'Arc jurassien, l'Institut agricole de Grangeneuve et l'Ecole vaudoise des chefs d'exploitation.

La session en bref:

	Nombre de candidats	Nombre d'évaluations	Taux d'échec	Note moyenne
Brevet (modulaire)	120	511	21.5%	4.3
Nombre de lauréats	42			

Les lauréats:

Nom	Prénom	Domicile et canton
Baumgartner	Robin	Signy VD
Bovigny	Stéphane	Formangueries FR
Buchs	Joël	Bulle FR
Bugnon	Julien	Cottens VD
Chêne	David	Damvant JU
Clerc	Michaël	Bonnefontaine FR
Criscione	Jonathan	Bourguillon FR
Dick	Fabrice	Lugnez JU
Droz	Bastian	La Chaux-de-Fonds NE
Ducommun	Anouk	Les Bayards NE
Dumauthioz	Yaël	Senarclens VD
Egger	Philippe	Chavornay VD
Eigenmann	Armin	Les Ponts-de-Martel NE
Estoppey	Vincent	Granges-Marnand VD
Froidevaux	Bastien	Les Breuleux JU
Glannaz	Jérémie	Farvagny-le-Petit FR
Golay	Bertrand	Les Charbonnières VD
Gruet	Vincent	Gressy VD
Hofmann	Christian	Avry-sur-Matran FR
Jaquier	Christophe	Bonvillars VD
Jeanmonod	Eusebio	Provence VD
Jeanneret	Laurent	Les Ponts-de-Martel NE
Jutzet	Adrian	Chambrelieu NE
Knupfer	Guido	Mur VD
Kocher	Dan	Rossemaison JU
Matthey	Pieric	Les Ponts-de-Martel NE
Maurer	Danny	La Chaux-de-Fonds NE
Oppliger	Bastien	La Chaux-de-Fonds NE
Papaux	Raymond	Le Mouret FR
Paratte	Sébastien	La Chaux-de-Fonds NE
Pellaux	Fabian	Pomy VD
Petitpierre	Lionel	La Brévine NE
Progin	Michel	Bulle FR
Pugin	Thierry	Broc FR
Roten	Vincent	Savièse VS
Rouiller	David	Vaulruz FR
Saucy	Mathieu	Develier JU
Seydoux	Blaise	Berlens FR
Sommer	Sylvain	La Chaux-de-Fonds NE
Uldry	Nicolas	Le Châtelard FR
Widmer	Joan	Soyhières JU
Ziegler	Peter	Prahins VD

Maîtrise agricole

Au total 53 candidats se sont inscrits aux différents modules de la maîtrise, qui se sont également déroulés sur les trois sites. Quant à l'examen final de la maîtrise, alors que 39 candidats étaient inscrits à fin décembre 2011, plus de la moitié se sont retirés et seuls 18 candidats se sont présentés à l'examen final.

La session en bref:

	Nombre de candidats	Nombre d'évaluations	Taux d'échec	Note moyenne
Maîtrise (modules)	53	148	14.2%	4.6

Examen final	Moyenne	Taux d'échec
Etude d'exploitation	4.6	
Appréciation du candidat sur l'exploitation	4.9	
Gestion appliquée	4.4	
Résultat global de l'examen	4.7	12%
Nombre de candidats à l'examen	18	
Nombre d'échecs à l'examen	2	
Nombre de lauréats	16	

Les lauréats:

Nom	Prénom	Domicile et canton
Agassis	Pascal	Bavois VD
Baltensperger	Vincent	Avenches VD
Bapst	Florian	Autafond FR
Bapst	Philippe	Ependes FR
Cardinaux	Pierre-Yves	Bouloz FR
Chassot	Mikaël	La Tour-de-Trême FR
De Raad Iseli	Christina	La Sarraz VD
Gilliéron	Guillaume	Commugny VD
Haefliger	Olivier	Courrendlin JU
Mottier	Nicolas	Château-d'Oex VD
Pittet	Olivier	Rueyres-st-Laurent FR
Reymond	Gilles	Eclépens VD
Roy	Guillaume	Courtedoux JU
Sylvestre	Audrey	Fahy JU
Vuissoz	Christophe	Sion VS
Waeber	Nicolas	Villarlod FR

Les nouveaux titulaires du brevet et de la maîtrise agricole ont reçu leur titre le 31 août 2012, lors d'une cérémonie organisée au niveau national par AGORA, l'Union suisse des paysans USP, l'AMASR, l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales USPF et l'Association des paysannes professionnelles ARPP.

Plusieurs prix ont été décernés à cette occasion : le journal Agri a remis des prix d'excellence aux lauréats ayant obtenu le meilleur résultat aux examens : Christina de Raad Iseli pour la maîtrise et Armin Eigenmann pour le brevet. Vincent Baltensperger s'est vu remettre le prix du meilleur résultat de gestion par le Cové.

7.3 Commission d'examen professionnel et de maîtrise pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes

Commission et Bureau

Le Bureau et la Commission plénière se sont réunis, au total, à quatre reprises pour traiter les affaires courantes. En outre, la Commission a participé activement aux travaux d'AgriAliForm visant la révision des règlements. Elle a également pris position sur le projet de Plan d'études-cadre de Technicien vitivinicole dipl. ES devant déboucher sur la mise en place d'une école supérieure (ES) en lieu et place de l'actuelle école spécialisée de Changins. Si la Commission approuve les réflexions portant sur un profil plus large englobant la viticulture et l'encavage, elle insiste sur la nécessité d'éviter le cannibalisme entre les formations. Il s'agit ainsi de renforcer les complémentarités et d'assurer des profils de formation clairs.

Brevet pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes

La préparation des examens du brevet est assurée dans le cadre de modules de l'école spécialisée de Changins. Les examens finaux sont conduits par la Commission d'AGORA. En 2012, au total six candidats se sont présentés aux examens finaux du brevet.

Sept brevets ont pu être décernés à six candidats lors d'une cérémonie organisée dans le cadre de l'école de Changins le 14 décembre 2012. En effet, un des candidats a réussi les deux diplômes en même temps.

Les examens finaux du brevet en bref:

	Total	Arboriculteurs	Viticulteurs	Cavistes
Candidats inscrits aux examens finaux	6	0	4	3
Lauréats aux examens finaux	6		4	3
Nombre d'échecs	0		0	0
% d'échecs	0%		0%	0%

Lauréats brevet de viticulteur:

Nom	Prénom	Domicile et canton
Borter	Alexis	Ollon VD
Comby	Yann	Chamoson VS
Gosteli	Adrien	Aigle VD
Sandoz	Patrick	Neuchâtel NE

Lauréats brevet de caviste:

Nom	Prénom	Domicile et canton
Dufey	Boris	Chardonne VD
Roduit	Jérémie	Leytron VS
Sandoz	Patrick	Neuchâtel NE

Maîtrise pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes

En collaboration avec l'Ecole vaudoise des chefs d'exploitation, 19 évaluations de modules maîtrise ont été réalisées. Au total, 4 candidats ont suivi des modules de maîtrise. Il n'y a en revanche pas eu de candidat à l'examen final.

Maîtrise pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes en bref :						
	M2 Economie nationale et politique	M3 Marketing et communication	M4 Droit, formes d'entreprises	M5 Assurances impôts	M6S Gestion d'entreprise (rattrapage)	M7S Economie et cadre législatif
Inscrits	4	3	3	3	4	2
% Echec	0%	0%	33%	0%	25%	50%
Total des évaluations des modules				19		
Candidats inscrits pour les examens finaux				0		
Lauréats aux examens finaux				0		
Taux d'échec aux examens finaux				0%		

7.4 Formation professionnelle supérieure de paysanne et de gouvernante de maison

Durant la session 2011-2012, onze modules ont été mis sur pied par les écoles de l'Arc jurassien, Fribourg, Vaud et Valais, dans le cadre d'une offre coordonnée. 49 candidates se sont présentées à 146 évaluations de modules.

La première session de l'examen final du brevet commun de paysanne et de gouvernante de maison selon le règlement du 7 juillet 2009 a été organisée le 23 mars 2012 à l'école de Châteauneuf, pour 4 candidates. Outre un travail de projet et sa défense orale, le nouveau règlement prévoit un entretien professionnel. La préparation de cette nouvelle épreuve a nécessité la mise sur pied d'un cours d'experts, qui s'est déroulé le 1^{er} février à Marcelin.

La session en bref:

Modules

	Nombre de candidates	Nombre d'évaluations	Taux d'échec	Note moyenne
Modules du brevet	49	146	15.8%	4.6

Examen final

	Total	Paysannes	Gouvernantes de maison
Candidates inscrites à l'examen final	4	3	1
Lauréates	3	2	1
Taux d'échec	25%		
Note moyenne	4.9		

Lauréates du brevet:

Nom	Prénom	Domicile et canton	Orientation
Dutoit	Christelle	Châtillens VD	Paysanne
Fivaz	Marjorie	Combremont-le-Grand VD	Paysanne
Saugy	Marianne	Mézières VD	Gouvernante de maison

Les lauréates ont reçu leur brevet le 31 août 2012, dans le cadre de la cérémonie nationale organisée à Berne. Le journal Agri a décerné un prix d'excellence à Marjorie Fivaz, qui a obtenu le meilleur résultat à l'examen final.

Plusieurs paysannes sont en cours de formation pour obtenir le diplôme supérieur. Elles suivent les modules de la maîtrise agricole avec leurs collègues titulaires du brevet agricole.

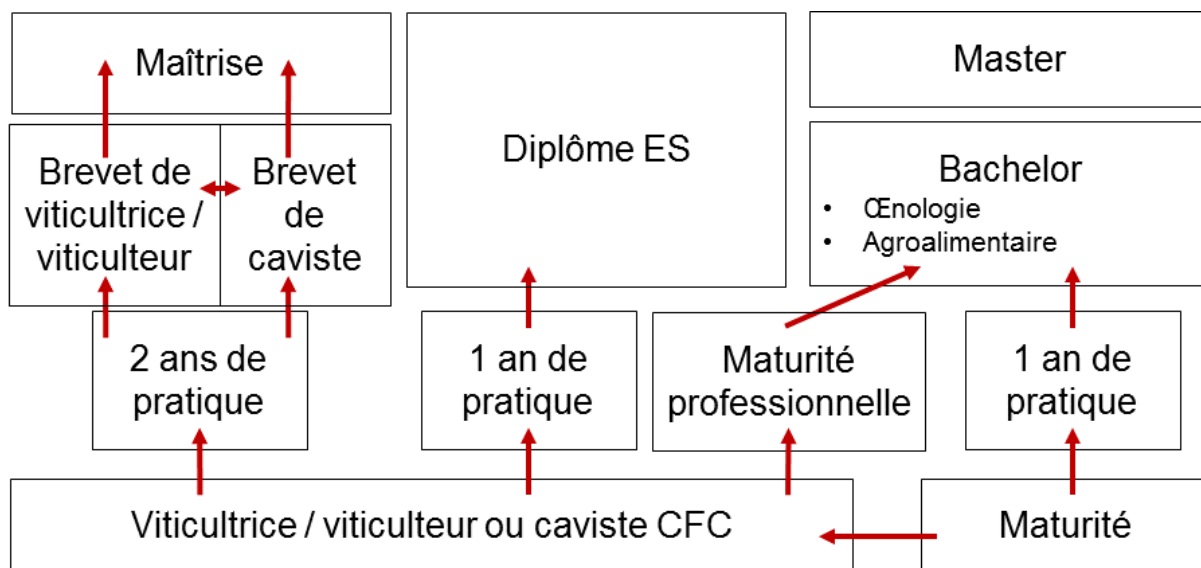
7.5 Mandat formation professionnelle de la Fédération Suisse des Vignerons

Depuis 2009, AGORA et l'USP sont liées par une convention concernant la formation professionnelle viticole. Alors que l'USP gère le secrétariat de la Fédération suisse des vignerons, AGORA est responsable de la formation et est, à ce titre, invitée aux séances du comité de la FSV. A noter que, suite à la décision du comité de la FSV de gérer à nouveau son secrétariat de manière indépendante dès le 1^{er} janvier 2013, une nouvelle convention devra être signée entre AGORA et la FSV.

AGORA tient également le secrétariat de la commission de formation professionnelle viticole qui s'est réunie à 3 reprises en 2012. Les sujets traités ont notamment été les moyens d'enseignement à l'école professionnelle, la procédure de qualification du CFC et AFP, la réforme du brevet et de la maîtrise, le dossier de l'ES de Technicien vitivinicole, les cours interentreprises, le marketing de la formation, etc.

Après une première édition laborieuse de la procédure de qualification centralisée, un atelier réunissant les membres des différents groupes de rédaction a eu lieu le 11 septembre. Un état des lieux des questions existantes ainsi qu'une répartition du travail a été effectuée. Les groupes de rédaction viticulture et encavage ont travaillé en commun afin d'utiliser les synergies possibles. Dans sa globalité, le groupe de rédaction commun est sous la responsabilité de Loïc Bardet en collaboration avec Peter Schumacher (pour la partie viticulture) et Thomas Flüeler (pour la partie encavage). Les autres membres sont Claude-Alain Putallaz, Michel Duc, Patrick Antonin (tous VS), Jean-François Crausaz, Sébastien Buttica, Frédéric Hostettler, Christophe Mingard (tous VD) et Michael Fuchs (D-CH). Une première version des questions a été transmise à l'HESA de Zollikofen qui fera probablement part de ses remarques début 2013.

Le mandat USP-AGORA donne droit à AGORA à un des postes FSV au sein des Conseils de direction et de fondation de l'Ecole d'ingénieurs de Changins qui se sont réunis à trois reprises en 2012. A ce titre, nous avons été partie prenante des discussions sur l'avenir de l'Ecole spécialisée et de sa transformation en Ecole supérieure. De gros travaux ont eu lieu en 2012 afin de finaliser le plan d'études-cadre de Technicien vitivinicole dipl. ES dont la procédure de consultation externe aura lieu tout début 2013. Parallèlement à cela, d'intenses discussions ont eu lieu concernant les liens avec le canton de Vaud, canton-siège, concernant le rattachement administratif et la gouvernance de la future ES. Cette nouvelle formation, qui débutera en même temps que les nouveaux brevets et maîtrises version AgriAliForm, complétera le panel des voies de formation possibles dans le secteur vitivinicole helvétique comme le montre la figure suivante.



7.6 Mandat formation professionnelle de l'Association suisse du commerce des vins

Le 26 avril 2012, l'ASCV et AGORA ont signé une nouvelle convention relative à la formation professionnelle de caviste. Cette convention prévoit, en plus de la gestion de projet et de dossiers liés à la formation professionnelle, par la mise à disposition d'un collaborateur spécialisé, la reprise par AGORA du secrétariat de la Commission nationale de formation professionnelle des cavistes (CNFC). La CNFC s'est réunie à trois reprises en 2012 soit en bureau, soit en séance plénière.

Les considérations mentionnées sous le point 7.5. (FSV) sur la procédure de qualification centralisée ont aussi préoccupé la Commission.

Longtemps léthargique, le dossier des moyens d'enseignement vitivinicoles semble être enfin sur la bonne voie depuis sa reprise en main par Philippe Droz. Un groupe de rédaction a été mis sur pieds. La partie encavage est rédigée d'abord en français alors que la partie viticulture est travaillée d'abord en allemand. Une séance d'information aux organisations professionnelles et aux écoles a eu lieu le 7 septembre dernier. Certains chapitres sont déjà terminés et l'ensemble de la partie encavage devrait être disponible pour la rentrée 2013 – 2014. La partie viticulture ne sera en revanche peut-être pas encore achevée à ce moment-là.

Suite à la mise en place du nouveau CFC, la suite logique est une réforme du brevet et de la maîtrise. Un gros travail a eu lieu en 2012 avec la procédure de consultation interne des nouveaux règlements ainsi que leur adoption par le comité d'AgriAliForm. Le dossier est dorénavant dans les mains de l'OFFT. Le système à deux niveaux a été maintenu mais une répartition différente des branches de gestion (aujourd'hui uniquement maîtrise) et de celles de technique (aujourd'hui uniquement brevet) a été introduite. Le groupe de travail d'AgriAliForm a été dissout et sera remplacé dès le début de l'année 2013 par une nouvelle commission AQ des examens finaux du brevet et de la maîtrise. Cette commission, au sein de laquelle l'ASCV sera représentée par Thomas Flüeler, sera chargée de la mise en œuvre des nouveaux règlements.

7.7 Commission de formation professionnelle agricole

Un changement est intervenu dans la composition de la commission. En février, nous avons pris congé du président Pierre-André Grandgirard, arrivé au terme de son mandat au sein de la commission de formation agricole fribourgeoise. C'est Patric Santschi, président de la commission d'apprentissage du canton de Neuchâtel et formateur, qui a accepté cette fonction. Eric Mauron, d'Autafond, a été nommé comme délégué de la commission fribourgeoise. En juin, Jean-Pierre Bernhard s'est également retiré, Bertrand Herren de Giez lui succède. En novembre, à la demande de la Commission des jeunes agriculteurs de l'USP, la commission a accueilli un nouveau membre en la personne de Gary Cherpillod, de Vulliens.

Les membres de la Commission se sont réunis à trois reprises en 2012, en février, août et novembre, pour échanger sur les pratiques des différents cantons romands et débattre des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des nouvelles ordonnances de formation. Principaux thèmes abordés en séance :

- procédure de qualification 2012, où d'importants problèmes liés notamment au nombre de questions à disposition, à la formulation et à la traduction, ainsi qu'aux délais de remise ont été constatés
- édition des moyens d'enseignement, notamment pour les cultures spéciales
- coordination des semaines de cours spécifiques en production biologique, avec une répartition des cours et des intervenants entre les centres de formation
- formation "paiements directs" : suite à la remise en question de cette formation dans PA 2014-17, le nombre d'inscriptions enregistrées s'est fortement accru. Deux cours ont été mis sur pied, le premier de mars à décembre, avec 35 participants, le deuxième a débuté en août, avec 12 participants, les effectifs étant complétés par des candidats au CFC selon l'article 32, qui suivent deux années de cours; 34 des 35 participants ont réussi le cours pour l'obtention des paiements directs en 2012
- pratique des différents cantons pour l'admission à la procédure de qualification et l'octroi du CFC lors d'absences aux cours interentreprises, de manque de pratique et de ruptures de contrats d'apprentissage
- recommandations salariales et obligation d'assurance LAA pour les apprentis sous contrat sur l'exploitation familiale
- vidéo sur la profession d'agriculteur en Suisse romande

Coordination du permis de traiter : Sur mandat de l'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV), AGORA est responsable, en collaboration avec l'Union Suisse des Paysans, de l'examen donnant droit au permis pour l'emploi de produits phytosanitaires dans l'agriculture. Une session a été organisée en automne 2012 par la Station de protection des plantes de Grange-Verney (VD), dans le cadre des cours donnés pour l'obtention des paiements directs (cours OPD) et de ceux pour l'obtention du CFC d'agriculteur selon l'article 32 LFPr. Au total, 23 permis ont été délivrés en 2012.

7.8 Conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature

La Conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature regroupe les directeurs des centres de formation de la Suisse romande et du Tessin pour les métiers de l'agriculture, de l'arboriculture, du cheval, de l'horticulture, de la forêt, de la culture maraîchère et de la vitiviniculture. Elle associe également à ses travaux les directions des HES de Changins et de Zollikofen.

La Conférence s'est réunie deux fois en 2012. La mise en œuvre des ordonnances et des plans de formation du champ professionnel de l'agriculture a constitué le thème central des discussions de la Conférence. Les points suivants ont été examinés :

- Formation pédagogique des enseignants et exigences d'admission de l'IFFP : Après mobilisation de la Conférence et grâce à plusieurs appuis notamment politiques, l'IFFP a revu les conditions d'admission et les détenteurs d'une maîtrise sont placés sur un pied d'égalité avec les titulaires d'une autre formation supérieure (ES)
- Mise en place d'une plateforme Internet pour l'échange de documents entre enseignants et désignation de responsables par domaine
- Formation initiale en horticulture : répartition entre les centres de formation des filières et orientations à très faibles effectifs
- Formation initiale dans le champ professionnel de l'agriculture : procédure de qualification, coordination romande pour le domaine spécifique en production biologique; financement des moyens d'enseignement pour les branches spéciales du champ professionnel
- Travaux de la Commission romande de pédagogie et appui aux journées pédagogiques organisées par cette commission
- Formation professionnelle supérieure dans les domaines de l'agriculture et de la vitiviniculture : La Conférence s'est penchée sur la formation supérieure AgriAliForm en consultation, elle s'est ralliée à la position d'AGORA.

7.9 Commission romande de pédagogie

La Commission romande de pédagogie fédère les enseignants des centres de formation des métiers de la terre et de la nature. La Commission a pour objectifs de promouvoir la formation continue des enseignants, de collaborer à l'organisation de la formation pédagogique de base des maîtres auxiliaires, ainsi que d'organiser des journées thématiques de formation dans un domaine ou une méthodologie particulière.

En 2012, la Commission s'est réunie à deux reprises. Elle a examiné et discuté les points suivants :

- Journées pédagogiques 2012 sur le thème de l'élève perturbateur, définition du programme et planification romande. La mise sur pied dans les écoles de Lullier, de la FRI, de l'EMTN de Cernier avec un élargissement à l'ensemble du CPLN, d'Agrilogie et de l'IAG a rencontré un vif succès, démontrant la pertinence de la thématique retenue
- Formation professionnelle supérieure en consultation.

7.10 Commission romande des cours interentreprises (CIE) pour les branches spéciales de l'agriculture

La Commission romande des cours interentreprises pour les branches spéciales de l'agriculture coordonne la répartition et l'organisation des cours interentreprises en Suisse romande pour les professions d'arboriculteur, viticulteur, maraîcher et caviste. Les associations professionnelles, les maîtres d'apprentissage ainsi que les écoles sont représentés au sein de la commission qui s'est réunie à deux reprises en 2012, le 12 juin et le 22 novembre.

Si la majorité de l'organisation des cours interentreprises est en main des écoles et des chambres d'agriculture, la commission a organisé en 2012 plusieurs sessions du CIE débouchant sur l'obtention du permis de cariste. Ce cours est sous-traité à des entreprises spécialisées et reconnues par la SUVA. Il s'agit de Neuwerth Logistics SA à Ardon et José Pasquier Sàrl qui donne ses cours à Cernier. Ce cours permet à tous les apprentis des quatre professions concernées de sortir du CFC avec un permis de cariste qui leur aura coûté CHF 200.- contre près de mille francs s'ils devaient le faire par la suite.

En collaboration avec le Centre horticole de Lullier, la commission a également organisé en avril 2012 deux journées de CIE spécifiques pour les maraîchers de 2^{ème} et de 3^{ème} année. Il s'agissait des cours « hygiène et assurance qualité » et « pépinière et jeunes plants ». Les choses se sont très bien déroulées mais, au vu des faibles effectifs d'apprentis maraîchers, il a été décidé d'adopter un rythme bisannuel pour ce cours.

Un gros sujet de discussion au sein de la commission est la problématique des décomptes de frais des différents CIE et de l'obtention des soutiens financiers auprès des organisations professionnelles et des fonds cantonaux. La machinerie administrative étant très lourde, des réflexions sont en cours sur l'éventuel regroupement des demandes.

7.11 AgriAliForm

En 2012, l'Organisation du monde du travail (Ortra) du champ professionnel de l'agriculture et de ses métiers a développé ses activités dans une ampleur équivalente à 2011, en se limitant à l'essentiel.

La présidence dévolue à AGORA a nécessité une trentaine de séances, allant de l'assemblée générale au comité, en passant par plusieurs groupes de travail et commissions ad hoc. A ce niveau, une épuration a permis d'en diminuer encore le nombre de 3 unités.

L'assemblée des délégués a eu lieu fin novembre à l'IAG de Grangeneuve. Elle s'est prononcée sur les points suivants :

- approbation des comptes 2011 légèrement positifs et pris connaissance des comptes également positifs du Fonds national de la formation professionnelle
- acceptation du budget 2012
- élection de Bruno Stucki pour l'UMS et d'Olivier Savoy pour l'ASCV au comité
- modification des statuts avec l'admission de l'Ortra des métiers du cheval. Cette admission est le résultat de longues discussions permettant à cette Ortra de faire valoir la force obligatoire pour le prélèvement des cotisations pour son fonds de formation professionnelle. Les modalités de participation au comité et au fonds d'AgriAliForm ont été définies dans une convention de collaboration

L'assemblée a aussi été l'occasion de présenter les principales activités 2012 et d'entendre un représentant de l'association faitière des menuisiers et un représentant des entrepreneurs vaudois sur les moyens mis en œuvre pour la promotion de leurs métiers.

Le comité s'est réuni à 4 reprises pour examiner et discuter les dossiers en cours préparés dans les groupes de travail et les commissions. Au centre des discussions, la préparation de l'évaluation de l'ordonnance et du plan de formation, la procédure de qualification et la réforme de la formation supérieure ont occupé une bonne partie des séances.

En dehors des organes, les activités ont porté pour l'essentiel sur les points suivants

a) Procédure de qualification

Cette procédure a eu lieu pour la première fois pour l'ensemble du champ professionnel au niveau CFC et pour la deuxième fois au niveau AFP. Au total, sur le plan national, 900 apprentis ont obtenu le CFC et 121 l'AFP, toutes professions confondues, avec un taux d'échec variant de 0% (aviculteur) à 10,5% (agriculteur). Malgré quelques difficultés avec les situations d'examen (type et nombre de questions, traduction), la première procédure de qualification complète s'est déroulée avec le soin et le sérieux requis, grâce notamment au travail des chefs experts mis en place dans les centres de formation.

b) Formation professionnelle supérieure

Voir point 7.1. du présent rapport

c) Evaluation de la formation initiale

L'ordonnance de formation requiert de contrôler l'adéquation de la formation tous les 5 ans. Un atelier organisé en juillet 2012 réunissant les principaux acteurs de la formation aux métiers du champ professionnel couvert par AgriAli**Form** (praticiens, enseignants, directeurs d'écoles, cantons et Confédération) a permis de déterminer les points devant être évalués et de préparer un concept général. Ce dernier prévoit une large enquête en ligne auprès des milieux concernés et la tenue de 5 ateliers sur des thèmes spécifiques. En fin d'année, un appel d'offres a été lancé auprès d'institutions spécialisées dans l'évaluation de la formation. Il est prévu de démarrer le travail en automne 2013 pour le terminer en été 2014. Les résultats de l'évaluation indiqueront si des modifications sont à apporter à l'ordonnance et au plan de formation dès la rentrée 2015.

d) Programme Leonardo da Vinci

Ce programme européen permet aux apprentis d'effectuer un stage à l'étranger durant leur formation initiale (3^{ème} année). Il s'est avéré que la participation n'est pas toujours compatible avec les programmes scolaires et seuls 2 apprentis ont saisi cette opportunité de se former à l'étranger. Une promotion plus active est prévue pour 2013.

e) Enseignement de la culture générale (ECG)

Il est dans l'intérêt de la profession de coordonner cet enseignement entre les cantons afin de faciliter les changements de places d'apprentissage. Dans ce sens, AgriAli**Form** a organisé un atelier animé par les enseignants ECG.

f) Promotion

Le stand de promotion existe désormais aussi en version uniquement française, à côté des versions allemandes et bilingue. Ces stands sont régulièrement utilisés lors des salons des métiers. Pour des manifestations de moindre importance, comme des journées « portes ouvertes » ou des assemblées agricoles, des « rollers » très maniables sont désormais à disposition, à l'USP et chez AGORA.

Une première vidéo sur le métier d'agriculteur a été faite en allemand en 2012. Pour les autres métiers et pour les versions françaises, des vidéos seront produites en 2013. L'objectif est de mieux atteindre les jeunes par Internet.

g) Swisskills 2014

AgriAli**Form** a décidé de participer aux Concours national des métiers Swisskills 2014, en septembre 2014, à Berne. La participation sera limitée aux apprentis agricoles. Un groupe de travail a entamé la préparation, en définissant les règles de participation et le type d'épreuves qui permettra de désigner le meilleur apprenti agricole de Suisse.

h) Enquête auprès des jeunes

Afin de mieux cibler les actions de promotion, AgriAli**Form** a procédé à une large enquête auprès des apprentis, avec le concours des centres de formation. Voici quelques résultats.

- 1'700 apprentis ont participé (60%)
- 77% des apprentis agricoles sont d'origine paysanne, cette proportion est cependant inférieure à 50% pour les apprentis des branches spéciales (30% pour les cavistes)
- 90% des apprentis sont incités à suivre les formations du champ professionnel AgriAli**Form** par leurs parents ou connaissances
- le travail avec les animaux et le fait d'exercer un métier dans la nature sont les deux éléments principaux qui attirent les jeunes
- 75% des apprentis souhaitent reprendre l'exploitation familiale
- 15% souhaitent poursuivre leur formation pour assumer des tâches en lien avec l'agriculture
- 10% n'ont pas encore fixé d'objectifs

i) Formation de technicien viti-vinicole

Voir point 7.5.

j) Effectifs 2012

Alors que le secteur d'activités d'AgriAli*Form*, l'agriculture au sens large, connaît une continuelle évolution structurelle (avec la perte de 1'000 exploitations par année) et évolue dans une situation économique et sociale difficile, la rentrée 2012 indique une augmentation significative des effectifs d'apprentis.

	2011/12			2012/13		
	CFC	AFP	Total	CFC	AFP	Total
1^{ère} année	787	90	877	809	92	901
2^{ème} année	1'085	122	1'207	1'143	137	1'280
3^{ème} année	1'021	-	1'021	1'158	-	1'158
Total	2'893	212	3'105	3'110	229	3'339
				+ 7.5	+ 8%	+ 7.6

8. Programme d'activités 2013

Pour 2013, il est prévu entre autres

- un examen détaillé des dispositions d'application de la politique agricole 2014 – 2017 (consultation sur les ordonnances PA 2014 – 2017)
- le suivi du dossier Swissness et de la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la loi sur l'aménagement du territoire, ainsi que l'examen des propositions de la 2^{ème} révision de la LAT
- la poursuite de l'actualisation du site www.agora-romandie.ch
- la participation à la mise en œuvre de la Stratégie 2013 – 2020 de la communication de base
- le renforcement des actions communes de promotion au sein de « Pays Romand – Pays Gourmand »
- le réexamen des tâches des Commissions d'AGORA dans le secteur de la formation professionnelle, avec une collaboration renforcée avec AgriAli*Form* pour la formation supérieure
- la mise en place des directions d'examens romandes pour la formation supérieure agricole et des branches spéciales
- une discussion avec les cantons romands sur le financement des activités de formation professionnelle
- le réexamen de la convention de collaboration AGORA – Chambres romandes d'agriculture
- l'analyse des mandats de prestations sur leur rentabilité.

9. Conclusions

Depuis les années 1990, la Suisse a développé la notion d'agriculture multifonctionnelle, prenant en compte les dimensions économiques, environnementales et sociales du secteur. Les nombreuses réformes de la politique agricole appliquées dans des programmes de 4 ans depuis 1993 et les négociations internationales ont intégré ces dimensions. Aujourd'hui, le bilan de 20 ans d'agriculture multifonctionnelle est contrasté. Pour les autorités, le Conseil fédéral et l'OFAG, il est positif. Les revenus agricoles ont pu être maintenus et ont même légèrement augmenté. Dans le domaine environnemental, des progrès significatifs ont été obtenus. Sur le plan social, plusieurs enquêtes ont fait état d'une situation satisfaisante. Sur le plan international, les revendications suisses en matière écologique et sociale ont freiné la déréglementation des marchés, voire bloqué les négociations du cycle de Doha à l'OMC.

Pour AGORA, le bilan est nettement moins positif. Pour la dimension économique, le revenu agricole est resté à un niveau très bas, inférieur de 30 à 50 % aux revenus d'autres secteurs économiques. L'évolution structurelle annuelle de 2 % en moyenne entre 1993 et 2012 a vu la disparition de 18'000 exploitations agricoles et de 45'000 postes de travail en Suisse. Malgré cette évolution, les charges de production n'ont que faiblement diminué, limitant les possibilités d'améliorer le revenu. L'ouverture des marchés et la diminution de la protection à la frontière ont conduit à des baisses spectaculaires des prix à la production, par exemple dans les secteurs laitier et céréalier, sans que le consommateur en bénéficie directement. Sur le plan social, la situation s'est nettement aggravée. Ainsi, l'agriculture n'échappe plus à des drames personnels et la tendance de pratiquer une ou des activités accessoires rend la charge de travail toujours plus lourde, notamment aussi pour la paysanne.

Avec PA 2014 – 2017, un tournant semble s'annoncer. D'une part, le soutien politique aux propositions de la défense professionnelle s'est affaibli. D'autre part, la dimension environnementale, déjà très présente, se renforce, au détriment de la fonction productive de l'agriculture suisse. Sur le plan social, rien n'est proposé.

Dans un contexte difficile, AGORA rend hommage aux familles paysannes romandes qui, en silence et souvent dans la souffrance font face avec fierté et engagement aux problèmes quotidiens. Par nos activités dans les domaines de la défense professionnelle, de la formation et des prestations de services, nous cherchons avec des succès, mais aussi des échecs, à améliorer et à faciliter les conditions d'existence.

En fin de rapport sur les activités 2012, il nous appartient de remercier le président et le comité pour le soutien apporté tout au long de l'année. Nos remerciements vont aussi au personnel compétent et motivé du secrétariat.

Lausanne, le 6 mars 2013

AGORA

Ont collaboré à la rédaction du présent rapport :

Walter Willener, Loïc Bardet, Magali Briod, Jacques Demierre, David Ruetschi, Sandra Dougoud ainsi que Joëlle Pittet (secrétariat)

A méditer (Agri du 4 janvier 2013)

« Les chevaux courent les bénéfiques et les ânes les attrapent » (Quitard, 1842)